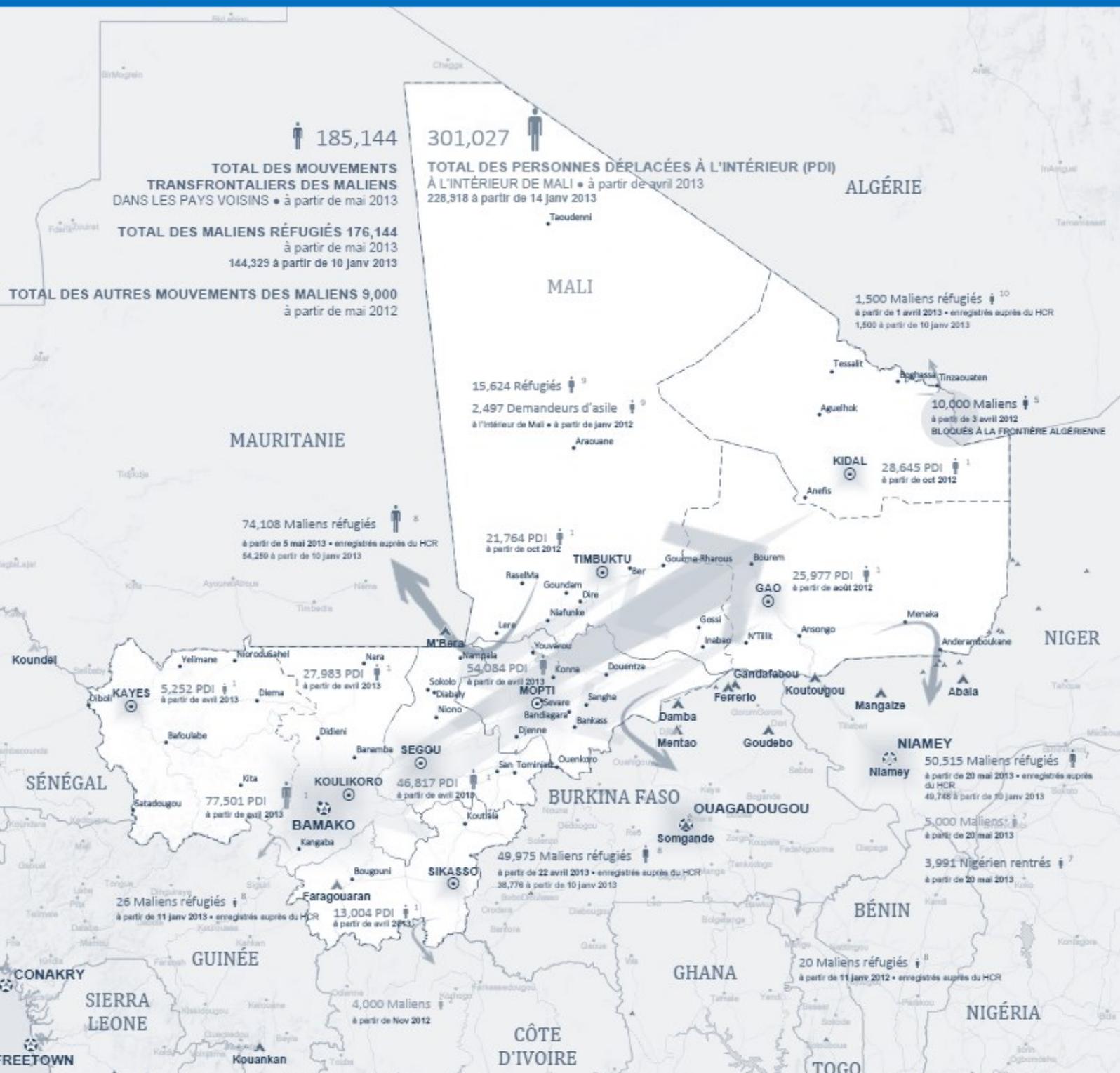




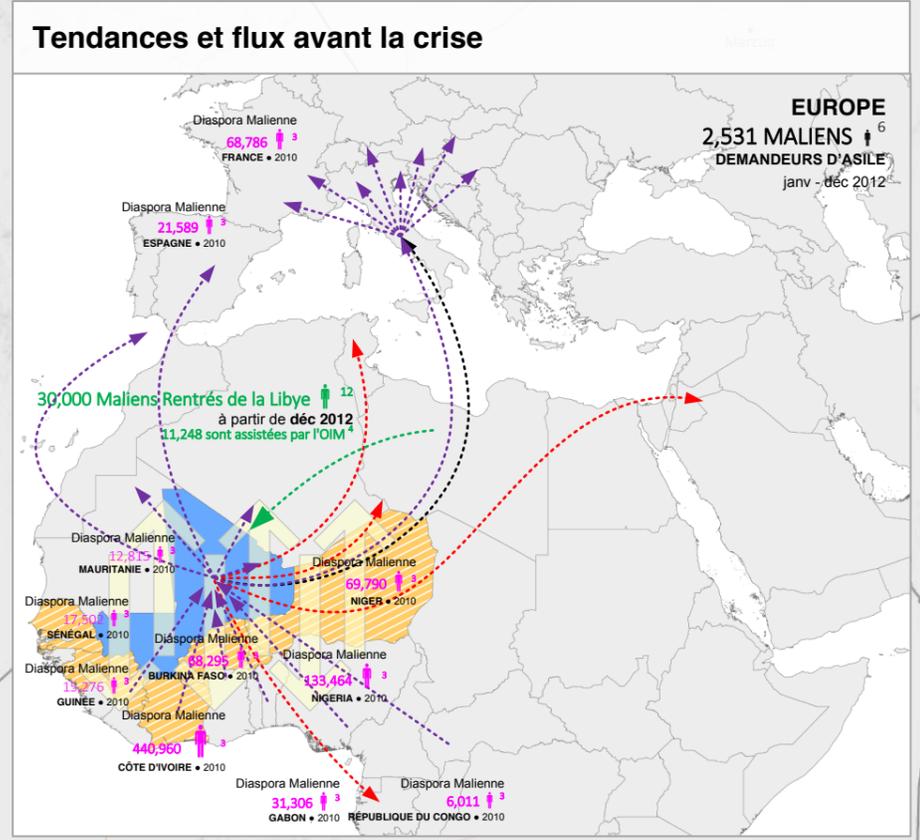
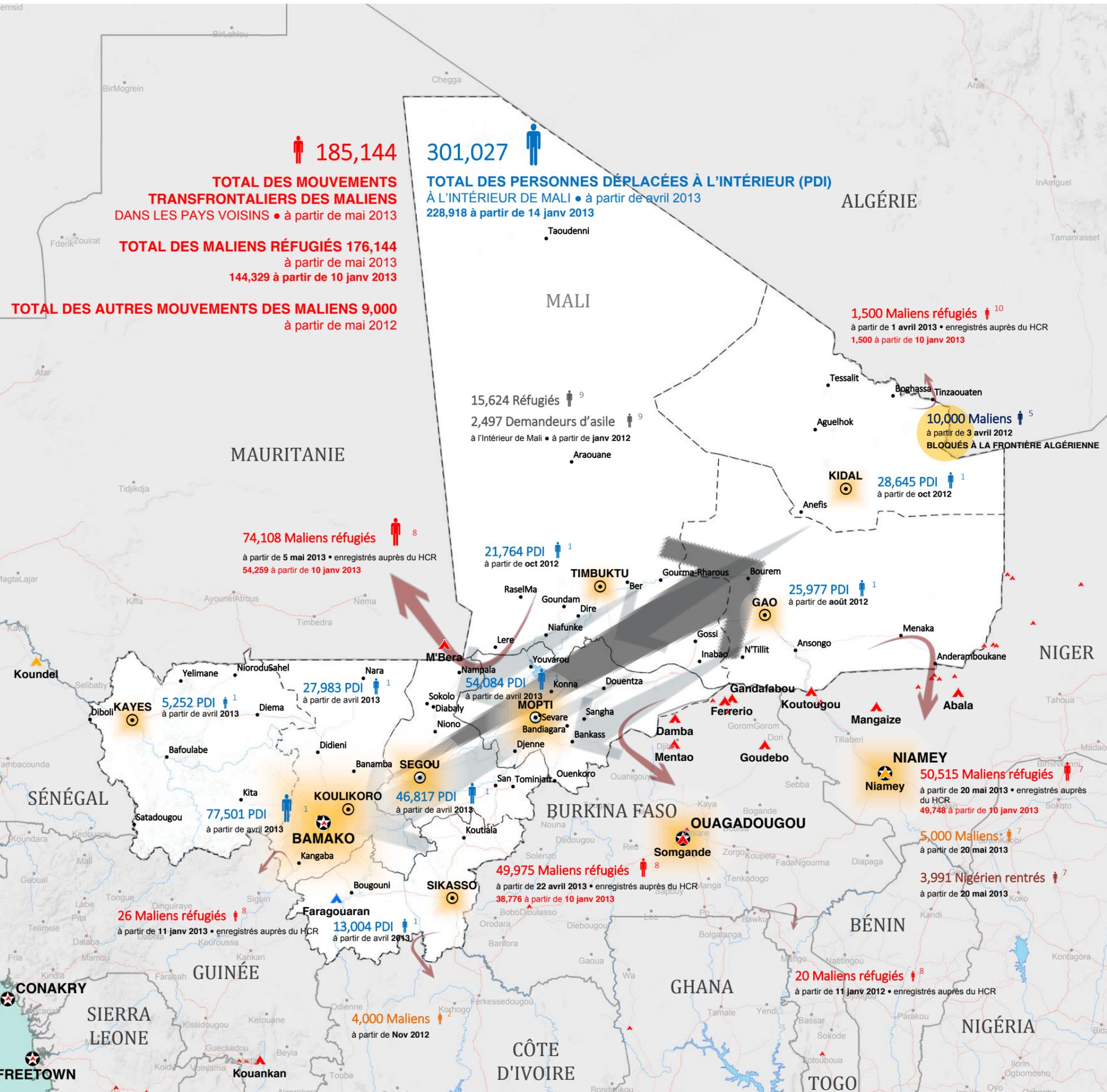
International Organization for Migration (IOM)
 Organisation internationale pour les migrations (OIM)
 Organización Internacional para las Migraciones (OIM)

LA CRISE AU MALI SOUS L'ANGLE DE LA MIGRATION

Juin 2013



Ecrit par Diana Cartier
Publié sous la direction de Sarah Harris
Comité de relecture Patrice Quesada
Peter Van der Auweraert
Assistants de recherche Johanna Klos
Ethel Gandia



Légendes et description

- Mouvements transfrontaliers
- Déplacements internes des populations déplacées
- Régions touchées par les activités de traite des êtres humains
- Mouvements d'éleveurs et de travailleurs migrants saisonniers
- Mali
- Mouvement des migrants en situation irrégulière de l'Afrique du Nord et l'Europe à travers le Mali
- Traite de personnes traversant le Mali
- Mouvement des Maliens entrée en Europe (Demandeurs d'asile)
- Mouvement des Maliens rentrés de la Libye
- Tendances à l'urbanisation

LOCALISATION DES RÉFUGIÉS ▲ Camp ▲ Site ▲ Centre ▲ Indéterminé

Sources: 1. CMP, 2013a ; 2. Documents internes de l'OIM ; 3. OIM, 2013h ; 4. OIM, 2011b ; 5. OCHA, 2013d ; 6. HCR, 2012a ; 7. HCR, 2013a ; 8. HCR, 2013c ; 9. HCR, 2013e ; 10. HCR, 2013f ; 11. Ballo, 2009 ; 12. CSNU, 2012 ; 13. IRIN, 2012a ; 14. USDOS, 2012

Sources des donnée spatiales: http://geoportal.unhcr.org/arcgis/rest/services/unhcr/Refugee_Camp/MapServer ; <http://geoportal.logcluster.org/> ; <http://www.naturalearthdata.com/>

Cette carte est uniquement à des fins d'illustration. Les noms et les frontières sur cette carte n'impliquent pas reconnaissance ou acceptation officielle par l'OIM.

©OIM, 2013





SOMMAIRE

Acronymes et sigles	4
Introduction	5
1 PARTIE I : TENDANCES ET FLUX MIGRATOIRES AU MALI AVANT JANVIER 2012	6
1. Tendances de la migration interne : Urbanisation et insécurité alimentaire croissantes	7
2. Migration circulaire : Flux importants et complexes, y compris des mouvements d'éleveurs	8
3. Routes de migration traversant le Mali : Des mouvements transfrontaliers au trafic illicite de personnes et à la traite des personnes	8
4. Populations étrangères au Mali : Migration essentiellement régionale	9
5. Maliens de l'étranger : Une diaspora importante	10
2 PARTIE II : CONSÉQUENCES MIGRATOIRES DE LA CRISE ET RÉPONSE AU MALI ET AILLEURS	12
1. Déplacements internes de grande ampleur	14
2. Flux transfrontaliers et incidences sur les pays voisins et ailleurs	16
3. Autres flux et schémas de mobilité provoqués par la crise	19
4. Réponse à la crise au Mali et ailleurs	20
5. Transition et stabilisation post-crise	20
3 PARTIE III : RECOMMANDATIONS	22
1. Assurer une approche double, axée d'une part sur l'assistance et la protection humanitaires, et d'autre part sur l'aide à la transition et au redressement	22
2. Renforcer la collecte et la gestion d'informations	22
3. Adopter une approche régionale de la crise migratoire au Mali	22
4. Appuyer les activités de stabilisation et de transition : un objectif stratégique immédiat à l'intérieur du Mali	23
5. Planifier des solutions durables, y compris des activités de retour et de réintégration, de manière judicieuse et stratégique	23
6. Investir dans la consolidation de la paix et l'instauration d'un processus démocratique ouvert	23
7. Traiter le problème de la gestion des migrations et des frontières au Mali et dans la région sous l'angle de la sécurité, et compléter cette approche par un appui aux moyens de subsistance et aux activités génératrices de revenus pour les communautés frontalières	24
Références	25

A

ACRONYMES ET SIGLES

ACTED	Agence d'aide à la coopération technique et au développement	OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
AGIR Sahel	Alliance globale pour l'initiative résilience - Sahel	OCHA	Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires
CEDEAO	Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest	OIM	Organisation internationale pour les migrations
CERPOD	Centre d'études et de recherche sur la population pour le développement	PAC	Processus d'appel consolidé
CMP	Commission Mouvement de Populations	PAM	Programme alimentaire mondial
CNCR	Commission nationale chargée des réfugiés	PDI	Personnes déplacées à l'intérieur de leur pays
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	PIB	Produit intérieur brut
CRS	Services de secours catholique	PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
CSNU	Conseil de sécurité des Nations Unies	PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
DAES-ONU	Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies	RNB	Revenu national brut
DTM	Matrice de suivi du déplacement	SAARA	Service d'aide et assistance aux réfugiés et apatrides
EAH	Eau, assainissement et hygiène	UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
ECHO	Commission européenne, Direction générale de l'aide humanitaire et de la protection civile	UNOM	Bureau politique des Nations Unies au Mali
EPAM	Enquête permanente emploi auprès des ménages	UNWTO	Organisation mondiale du tourisme
FEWS NET	Système d'alerte précoce contre la famine	USDOS	Département d'Etat des Etats-Unis
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés		
IDMC	Observatoire des situations de déplacement interne		
MINUSMA	Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali		
MNLA	Mouvement national de libération de l'Azawad		
MPLA	Mouvement Populaire de Libération de l'Azawad		
MSF	Médecins Sans Frontières		
NRC	Conseil norvégien pour les réfugiés		

I

INTRODUCTION

Ce document pour but d'élargir le cadre des discussions et des études politiques sur la crise du Mali en analysant les divers schémas de mobilité humaine qui ont été provoqués ou modifiés par cette crise depuis janvier 2012. Il s'appuie pour cela sur tout un éventail de données et de matériels existants, les regroupant dans un corpus qui s'attache essentiellement à étudier les dimensions migratoires de la crise. Conformément au Cadre opérationnel de l'OIM en cas de crise migratoire récemment approuvé par les Etats Membres lors du Conseil de l'OIM de novembre 2012, ce document s'appuie sur l'approche de la « crise migratoire » pour analyser de manière détaillée la crise du Mali sous l'angle de la migration. Il complète le rapport de l'OIM intitulé « La crise migratoire au Mali en bref », de mars 2013 (OIM, 2013d). Il entend être un document de travail et pourra donc être mis à jour ces prochains mois.

L'APPROCHE DE LA « CRISE MIGRATOIRE »

L'OIM emploie le terme « crise migratoire » pour désigner et analyser les flux migratoires et les schémas de mobilité souvent massifs et imprévisibles provoqués par un conflit ou une catastrophe naturelle. Ces événements se traduisent généralement par des situations de grande vulnérabilité pour les personnes et les communautés concernées et créent des problèmes aigus et durables de gestion des migrations. Une crise migratoire peut démarrer lentement, avoir des causes naturelles ou dues à l'homme, et se déployer à l'intérieur ou au-delà des frontières. En saisissant les schémas de mobilité humaine dans toute leur complexité et en livrant une image plus nuancée des fragilités et autres conditions qui apparaissent dans différents contextes de mouvements involontaires, l'analyse d'une crise migratoire permet aux responsables politiques de formuler une réponse intégrée à la crise, notamment sur le plan humanitaire, de la gestion des migrations, compte tenu des questions de transition et de redressement, de paix et de sécurité, et de développement.

Le Mali connaît des troubles depuis le début de 2012, alimentés par le conflit armé et l'insécurité permanente, situation qui a déclenché une crise migratoire d'envergure. Le conflit a éclaté en janvier 2012 avec la reprise des combats dans le nord du Mali entre les groupes sécessionnistes touaregs et les groupes islamistes radicaux d'une part, et les forces gouvernementales de l'autre, aboutissant à un coup d'état militaire en mars 2012. La crise a eu de vastes répercussions sur une région déjà

en proie à d'autres crises, telles que l'insécurité alimentaire et la malnutrition aiguës en 2012 (dues à une sécheresse en 2011, au prix élevé des denrées alimentaires et au faible niveau de la production agricole), ainsi que le caractère chronique de l'insécurité alimentaire, de la malnutrition et de l'érosion des capacités d'adaptation dans la région (NU, 2013b). En outre, la crise libyenne en 2011 et le conflit en Côte d'Ivoire en 2010 ont eux aussi eu de graves conséquences sur la région. Tous ces facteurs ont abouti à une aggravation de l'insécurité et à l'apparition de flux migratoires complexes caractérisés par une augmentation des déplacements internes et des mouvements de réfugiés, et un bouleversement des schémas migratoires existants dans le pays.

Pour dresser un tableau complet des flux et des schémas de mobilité humaine à l'intérieur et autour du Mali, le présent document se propose :

- PARTIE I** De fournir un instantané de la situation migratoire au Mali avant janvier 2012, en mettant en évidence les facteurs de migration, ainsi que les schémas et les tendances tels que l'urbanisation et l'insécurité alimentaire croissantes, la migration circulaire, y compris les mouvements d'éleveurs, la migration de transit à travers le Mali et l'importante diaspora malienne.
- PARTIE II** D'analyser de plus près la crise depuis janvier 2012 jusqu'à aujourd'hui, en étudiant les conséquences complexes du conflit pour la mobilité interne et externe, le fardeau qui pèse sur les communautés déplacées et d'accueil, les obstacles qui limitent ou empêchent les déplacements et le retour, ainsi que l'action humanitaire actuelle et les questions relatives à la transition et à la stabilisation au Mali après la crise.
- PARTIE III** De définir les recommandations qu'il convient de proposer pour tenter de résoudre les différents problèmes liés à la migration à l'intérieur du Mali et dans la région dans le cadre d'une approche régionale s'articulant autour d'une assistance humanitaire ; d'une aide à la transition et au redressement, prévoyant notamment d'améliorer la collecte et la gestion des informations, de rechercher des solutions durables pour les personnes déplacées, de soutenir la stabilisation et la transition, et d'investir dans le processus de paix ; et de la gestion de la migration et des frontières.

¹ Le document relatif au Cadre opérationnel de l'OIM en cas de crise migratoire (MC/2355) a été approuvé par le Conseil de l'OIM dans sa résolution n° 1243 de novembre 2012 (OIM, 2012a ; OIM, 2012b).

1

PARTIE I : TENDANCES ET FLUX MIGRATOIRES AU MALI AVANT JANVIER 2012

Le Mali possède une longue histoire d'émigration et est également devenu un lieu de transit important pour les flux migratoires à l'intérieur de la région et au-delà. Le pays se caractérise par des tendances migratoires variées – pratiques culturelles encourageant la migration comme rite de passage

pour les jeunes hommes, migration circulaire et saisonnière, mouvements de nomades et d'éleveurs. Cette partie étudiera les différents aspects des schémas migratoires internes et transfrontaliers au Mali avant le début de la crise qui a éclaté en janvier 2012.

FACTEURS DE MIGRATION AU MALI

La migration au Mali est essentiellement déclenchée par des pressions économiques et environnementales interdépendantes, et par les incidences des récents conflits dans la région :

Facteurs économiques : Le Mali est l'un des pays les plus pauvres au monde, 43,6 % de la population vivant au-dessous du seuil de pauvreté national (Banque mondiale, 2013). Les niveaux de pauvreté sont particulièrement élevés dans les zones rurales, d'où sont originaires la majorité des migrants. En 2011, le chômage au Mali s'élevait à 9,6 %, et touchait 15,4 % des personnes âgées de 15 à 39 ans, taux qui peut être attribué à une forte poussée démographique (3,6 % par an), à une croissance économique faible, à l'exode rural et à l'absence de perspectives d'éducation et de formation (Perspectives économiques en Afrique, 2012). En outre, la crise post-électorale de 2010 en Côte d'Ivoire et la crise libyenne de 2011 ont contribué à faire flamber le prix du pétrole et des denrées alimentaires, limitant davantage encore les ressources des populations locales. Ces facteurs économiques ont conduit à la migration tant interne qu'externe de Maliens, dont les rapatriements de fonds contribuent à soutenir les économies locales, à satisfaire les besoins des familles et, parfois, à fournir le capital nécessaire à la création de petites entreprises.

Facteurs environnementaux : Les sécheresses chroniques qui ont sévi dans toute la région du Sahel ces dernières années ont régulièrement provoqué de vastes mouvements de population, permanents ou saisonniers. Tout récemment, la grave sécheresse de 2011 a été à l'origine d'une crise alimentaire aiguë dans l'ensemble du Sahel et a débouché sur une forte diminution de la production agricole au Mali. L'économie malienne reposant principalement sur l'agriculture, les changements environnementaux peuvent avoir de profondes répercussions sur les moyens de subsistance, en particulier dans les zones rurales. Par exemple, les graves sécheresses de 1973 et 1984 ont provoqué des vagues d'émigration massives depuis le Mali, poussant ensemble 40 % de la population

(essentiellement des hommes) des régions les plus touchées à migrer. Parmi ces migrants, 70 % ont quitté le pays, ce qui a inévitablement eu des conséquences sur le secteur agricole, qui a souffert de cette hémorragie de main-d'œuvre (Ballo, 2009). Parallèlement, le soutien financier des migrants a peut-être contribué à atténuer les effets négatifs de ces sécheresses (IRIN, 2006).

Conflits et différends : Le Sahel a connu de nombreux conflits pendant la période postcoloniale, depuis les guerres de grande ampleur jusqu'aux petits différends entre communautés, en passant par des affrontements sporadiques. Lorsque le Mali a accédé à l'indépendance en 1960, le nord s'est trouvé réuni au sud, où une grande partie de la population a la peau plus sombre. Depuis, le pouvoir a été concentré entre les mains de groupes ethniques du sud, qui auraient négligé les populations du nord et exploité les ressources des régions septentrionales. Cette situation a abouti à une aggravation des tensions entre le sud et le nord du Mali (Blair, 2013). Des conflits dans les pays voisins, qui accueillent un grand nombre de migrants maliens, peuvent inciter ces derniers à rentrer, comme on l'a vu lors de la guerre en Libye, qui a provoqué le retour de 30 000 Maliens selon les estimations (CSNU, 2012). Ce conflit s'est aussi traduit par une prolifération des armes dans la région et par un gel des investissements libyens en Afrique de l'Ouest, ce qui s'est naturellement répercuté sur les prix des matières premières et les économies locales (CSNU, 2012). En outre, la migration transfrontalière peut aussi être une source de tension entre les éleveurs de bétail transhumants et les habitants des zones pastorales (PNUE, 2011).

² En 2011, l'OIM a aidé plus de 212 000 migrants, dont 11 248 Maliens, à rentrer de Libye vers l'Afrique subsaharienne, (OIM, 2012a ; OIM, 2011).

1. Tendances de la migration interne³ : Urbanisation et insécurité alimentaire croissantes

Bamako et les autres centres urbains étaient les principales destinations des migrants internes. Cependant, c'est surtout durant les années précédant l'éclatement du conflit en 2012 que l'on a assisté à une tendance de plus en plus marquée à l'urbanisation au Mali (Banque mondiale, 2013). En 2011, 35 % de la population malienne vivait en milieu urbain (DAES-ONU, 2011). Les flux migratoires les plus importants convergeaient vers Bamako ; en 2004, 33 % de la population de la capitale était composée de migrants (Ballo, 2009). La proportion de la population urbaine devrait grimper à plus de 60 % de la population totale d'ici à 2024 (Banque mondiale, 2013). Avant le conflit, les migrations internes étaient surtout motivées par le désir de se rapprocher de sa famille et par des considérations d'emploi et d'éducation. D'après l'Enquête permanente emploi auprès des ménages (EPAM) effectuée à Bamako et dans d'autres agglomérations, les femmes avaient plutôt tendance à migrer pour des raisons de regroupement familial, et les hommes pour poursuivre des études ou pour des motifs professionnels (Ballo, 2009). Dans les zones rurales, la migration s'effectuait principalement à des fins de regroupement familial. On relève également des schémas notables de mouvements internes d'enfants, beaucoup étant couramment placés dans des familles d'accueil pour poursuivre leur éducation et leur formation professionnelle, pratique qui peut les exposer à un risque accru d'exploitation et de violences (documents internes de l'OIM).

Historiquement et culturellement, les schémas de migration interne ont été surtout saisonniers et de courte durée, et liés aux perspectives économiques offertes par les villes ainsi qu'à la possibilité de diversifier ses qualifications et ses revenus, et donc de s'adapter également aux problèmes climatiques de la région. Toutefois, cette migration traditionnelle et saisonnière a été remplacée ces dernières années par une migration rurale-urbaine plus permanente de cultivateurs, d'éleveurs et de pêcheurs (PNUE, 2011). Cette tendance à l'urbanisation a aussi été renforcée par la grave insécurité alimentaire dans toute la région du Sahel qui, en 2011, s'était transformée en une crise aiguë caractérisée par des poches de famine. Bien qu'une évaluation précise soit difficile dans le contexte actuel, cette crise alimentaire a de toute évidence modifié les schémas de mobilité. Les communautés d'éleveurs ont été particulièrement touchées en raison de leur dépendance envers le bétail, avec notamment des conséquences pour leur état de santé et de nutrition alors que leur accès aux soins élémentaires est limité. Les cultivateurs de la région du Sahel ont également subi de plein fouet les conséquences du cycle de sécheresses sur leurs moyens de subsistance et leurs capacités d'adaptation. La mobilité vers les centres urbains provoquée par la sécheresse a exercé une pression supplémentaire sur les infrastructures et les services existants dans les zones urbaines.

Parallèlement, il est important de souligner qu'il existait également de fortes tendances à la migration rurale-rurale au Mali

en raison du caractère largement agricole de l'économie. Les flux migratoires internes varient d'une région à une autre selon les caractéristiques de la pauvreté (épargne, niveaux de revenu, conditions de vie ou perspectives), tandis que les

Le Mali en bref

Population	15 370 000 habitants (2010)
Croissance démographique	3,6 % par an (2011)
Superficie	1 240 192 km ²
Densité de population	10,5 par km ² (2009)
Villes principales	Bamako, Ségou, Mopti, Kayes, Sikasso, Koulikoro, Tombouctou, Gao
Population urbaine	34,9 % (2011)
Taux de croissance annuel de la population urbaine	5,0 % par an (2005-2010)
Principaux groupes ethniques	Bambara et Malinké (48,8 %), Peul (Fulhani) (11 %), Sénoufo et Minianka (9,6 %), Soninké (7 %), Songhaï (7 %), Touareg et Maure (5 %), Dogon (4,4 %), Bozo (2,8 %), Diawara (1 %), Xaasongaxango (Khassonké) (1 %)
Religion	Environ 90 % des Maliens pratiquent l'islam, 6 % ont des croyances traditionnelles et 4 % sont des chrétiens catholiques ou protestants
Age moyen	16,3 (2010)
Espérance de vie à la naissance	51,9 (2012)
PIB	10,59 milliards de dollars E.-U. (2011)
RNB per capita (méthode Atlas) ⁴	610 dollars E.-U. (2011)
Indice de développement humain	175 sur 187 (2011)
Chômage	9,6 % et 15,4 % pour la tranche d'âge des 15-39 ans (2011)
Pays frontaliers	Mauritanie, Algérie, Niger, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Sénégal

Sources : Perspectives économiques en Afrique, 2012 ; Minority Rights Group International, 2007 ; UN Data, 2013 ; DAES-ONU, 2011 ; DAES-ONU, 2012 ; Banque mondiale, 2013 ; ECHO, 2013 2013

³ On entend par migration interne un « mouvement de personnes d'une région d'un pays à une autre afin d'y établir une nouvelle résidence. Cette migration peut être provisoire ou permanente. Les migrants internes se déplacent mais restent dans leur pays d'origine, par exemple dans le cas d'une migration rurale-urbaine » (OIM, 2007, p. 49-50).

⁴ Le facteur de conversion de l'Atlas réduit l'incidence des fluctuations du taux de change dans la comparaison des revenus nationaux entre divers pays pour le calcul du revenu national brut (RNB).

schémas de migration saisonnière d'une région vers une autre changent également selon les différentes activités agricoles de chacune. Par exemple, des familles entières auraient quitté des zones traditionnellement productrices de coton (cercles de Koutiala et Yorosso) à cause de l'amenuisement des pâturages pour le bétail et de l'augmentation des différends fonciers, pour se rendre dans d'autres régions, mises en valeur plus récemment (cercles de Yanfolila et Kolondieba) (Ballo, 2009).

2. Migration circulaire⁵ : Flux importants et complexes, y compris des mouvements d'éleveurs

Les flux d'entrée et de sortie élevés entre le Mali et ses voisins de l'Afrique de l'Ouest, en particulier la Côte d'Ivoire, témoignent de l'importance que revêt la migration circulaire pour la population malienne. Dans la région du delta, un tiers de la main-d'œuvre rurale migre vers les villes pendant la saison sèche comme nous l'avons vu ci-dessus, mais quitte également le pays pour tenter de trouver un emploi (PNUE, 2011). Traditionnellement, des travailleurs des régions arides du Mali émigrent saisonnièrement pour travailler dans les plantations et les mines de la Côte d'Ivoire, du Ghana, du Nigéria et du Sénégal. La migration saisonnière et circulaire a longtemps été considérée comme une stratégie d'adaptation positive à la variabilité climatique de la région, avec également des mouvements d'éleveurs et de nomades qui se déplacent en quête de terres plus fertiles, de pâturages plus riches et de nouveaux points d'eau (Ballo, 2009). Quelque 500 000 Touaregs et autres ethnies pastorales du Mali, telles que les Soninkés, les Maures et les Peuls, empruntent des routes traditionnelles pour se rendre du nord vers le sud du Mali, ainsi que vers des pays côtiers et l'Afrique de l'Ouest (PNUE, 2011). Ces mouvements ont été favorisés par la dispense de visa accordée aux ressortissants des Etats membres de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest, qui facilite les voyages entre les pays membres de la CEDEAO (Ballo, 2009). Bien qu'il soit difficile d'évaluer pleinement la situation dans le contexte présent, il est clair que la crise alimentaire qui frappe actuellement tout le Sahel a eu une incidence sur ces schémas de mobilité circulaire. Les communautés d'éleveurs ont été particulièrement touchées en raison de leur dépendance envers le détail, avec notamment des conséquences pour leur état de santé et de nutrition alors que leur accès aux soins élémentaires est limité.

3. Routes de migration traversant le Mali : Des mouvements transfrontaliers au trafic illicite de personnes⁶ et à la traite des personnes⁷

Le Mali est un point de transit régional important pour les mouvements et le commerce transfrontaliers. Le pays n'applique pas une politique d'immigration rigoureuse, peut-être parce que le gouvernement malien a intérêt à soutenir l'intégration régionale et la facilité de déplacement dans toute la

région. Les ressortissants des 15 pays de la CEDEAO ont le droit d'entrer au Mali sans visa et d'y résider pendant 90 jours sans permis de séjour car le pays ne s'est doté d'aucune législation ou réglementation régissant l'obtention d'un tel permis. Le Mali a également conclu plusieurs accords bilatéraux avec d'autres pays africains, autorisant les ressortissants de ces pays à entrer sur son territoire sans visa.

Cette politique d'immigration, alliée à sa situation géographique, a également fait du Mali un pays de transit attrayant pour les migrants irréguliers en route vers l'Europe,⁸ que ce soit en traversant le désert pour gagner l'Afrique du Nord ou en prenant la mer depuis le Sénégal, la Mauritanie ou la Libye (Ballo, 2009). Malheureusement, ces mêmes facteurs ont aussi contribué à faire du Mali une plaque tournante du commerce illégal. Les moyens limités consacrés à la collecte de données et à l'identification, ainsi que la porosité des frontières longues de milliers de kilomètres sont des facteurs supplémentaires propices à la fois à la migration irrégulière⁹ et à la circulation illicite de marchandises. Le Mali est un vaste territoire caractérisé par une présence de l'Etat limitée dans les régions reculées. Durant la crise libyenne de 2011, un grand nombre d'armes légères ont pu être introduites clandestinement dans des pays voisins. L'éclatement du conflit au Mali est peut-être aussi en partie lié à l'engagement possible de migrants touaregs de retour qui avaient combattu en tant que mercenaires aux côtés des troupes libyennes (BBC, 2012 ; BBC, 2011). Avant le conflit en Libye, les autorités tchadiennes et mauritaniennes ont renforcé les frontières et envoyé des unités militaires spéciales surveiller les mouvements de personnes, tandis que le Mali et le Niger avaient tous deux demandé à la communauté internationale de les aider à mieux sécuriser et protéger leurs frontières. Cette situation illustre l'absence de mécanismes de coordination nationaux et régio-

⁵ On entend par migration circulaire le « déplacement facilité de personnes entre différents pays, pour des séjours temporaires ou de longue durée, dans lesquels toutes les parties concernées trouvent leur intérêt dès l'instant où ces déplacements ont un caractère volontaire et s'accordent avec les besoins en main-d'œuvre des pays d'origine comme de destination » (traduit de OIM, 2011a, p. 19).

⁶ Le trafic illicite de migrants est le « fait d'assurer, afin d'en tirer, directement ou indirectement, un avantage financier ou un autre avantage matériel, l'entrée illégale dans un Etat Partie d'une personne qui n'est ni un ressortissant ni un résident permanent de cet Etat » (OIM, 2007, p. 82).

⁷ La traite des personnes désigne « le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes, par la menace de recours ou le recours à la force ou à d'autres formes de contraintes, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, ou par l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre aux fins d'exploitation » (OIM, 2007, p. 83).

⁸ Le Mali a conclu des conventions avec le Burkina Faso, le Ghana, la Guinée, la Mauritanie, le Niger, le Cameroun et la Libye. Il existe également des conventions avec la France et l'Espagne, bien que celles-ci n'autorisent pas nécessairement l'entrée libre sur le territoire de ces pays. Des accords prévoient aussi de supprimer les conditions de visa pour le Maroc, l'Algérie, la Tunisie, le Cameroun, Cuba, Macao, Hong-Kong, la Gambie et le Tchad.

⁹ La migration irrégulière désigne la « migration internationale contrevenant au cadre légal du pays d'origine, de transit ou de destination » (OIM, 2007, p. 50).

naux, ainsi que de moyens et d'outils nécessaires pour gérer efficacement les frontières, notamment les flux importants et fréquents de mouvements transfrontaliers de travailleurs migrants dépourvus de documents (CSNU, 2012)

Ces flux de migration irrégulière et de trafic se sont intensifiés depuis le début des années 1990, empruntant les itinéraires de contrebande (pour les stupéfiants, les armes ou les cigarettes) existant dans la région (Carnegie, 2012). L'activité florissante liée au trafic de marchandises illicites et de migrants irréguliers a conduit à l'apparition de passeurs spécialisés dans le transport hors routes et a accru la corruption des fonctionnaires des douanes et de l'immigration. On considère que les rivalités pour contrôler les routes du trafic et la tolérance dont témoigneraient certains hauts fonctionnaires à l'égard des activités criminelles ont contribué à l'émergence de groupes extrémistes au Mali (Lacher, 2012). Depuis peu, les enlèvements sont aussi une source de revenus majeure pour les réseaux criminels et terroristes dans la région. L'effet conjugué de tous ces facteurs a permis à la criminalité organisée d'exercer un pouvoir et une influence politique croissants dans le pays (Carnegie, 2012).

En conséquence, le Mali est devenu le théâtre d'un important trafic illicite d'êtres humains et de la traite de personnes, de nationalité malienne ou autre, aux fins d'exploitation sexuelle et de travail forcé. Le Mali est tout à la fois un pays d'origine, de transit et de destination pour la traite des êtres humains. Certains des migrants irréguliers qui traversent la région dans l'espoir de gagner l'Europe risquent de devenir victimes de cette pratique (Ballo, 2009). S'il n'existe pas de chiffres permettant de déterminer l'ampleur véritable du phénomène, les données limitées recueillies par l'OIM livrent néanmoins quelques indications. L'OIM a enregistré 656 Maliens victimes de la traite des personnes entre 2001 et 2008 (Ballo, 2009). La grande majorité (72 %) est restée dans le pays, tandis que les autres ont été envoyés dans les pays voisins. Environ 64 % avaient de 18 à 24 ans, et 23,5 % étaient âgés de 14 à 17 ans. Les femmes représentaient 23,6 % des victimes (Ballo, 2009) .

Il existe également des informations sur la nature de la traite. Au Mali, les femmes et les filles sont victimes de l'esclavage domestique et de la traite à des fins sexuelles, ou contraintes de travailler dans l'agriculture et les mines d'or artisanales. Elles sont aussi été dirigées vers d'autres villes africaines et contraintes de se prostituer (Ballo, 2009). Il a également été fait état de garçons, du Mali, de Guinée, du Burkina Faso et du Niger, forcés de travailler ou employés dans le secteur commercial informel au Mali et dans d'autres pays voisins, comme dans les mines d'or au Sénégal ou en Guinée et dans les fermes de coton et de cacao en Côte d'Ivoire (USDOS, 2012). Des membres de différents groupes ethniques auraient aussi été soumis à un autre type de traite faisant intervenir la servitude pour dettes ou des pratiques analogues à l'esclavage enracinées dans les traditions de la société et qui se transmettent souvent d'une génération à l'autre, les enfants d'esclaves étant eux-mêmes considérés comme des esclaves (USDOS, 2012) .

4. Populations étrangères au Mali : Migration essentiellement régionale

Avant janvier 2012, les flux d'immigration au Mali étaient plutôt minimes. Historiquement, le Mali a accueilli relativement peu de travailleurs migrants, et ceux-ci étaient principalement originaires du continent africain. La plupart venaient de la région de la CEDEAO, vraisemblablement influencés par la facilité d'entrée sur le territoire due au protocole sur la libre circulation, tandis que certains immigrants venaient d'autres parties de l'Afrique. En 2005, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a estimé que les migrants représentaient à peine 1,4 % de la population (Ballo, 2009). Le taux de croissance annuelle de la population immigrée de 2000 à 2005 était de 0,2 %, d'après les chiffres du PNUD (Ballo, 2009). En 2010, selon les données de la Banque mondiale, on estimait que 162 677 étrangers résidaient au Mali (1,1 % de la population), dont 77 549 Ivoiriens et 22 365 Burkinabé (Banque mondiale, 2011). L'immigration au Mali a peut-être été stimulée par la croissance économique régulière qu'a connue le pays et par l'augmentation des investissements directs étrangers due aux réformes fiscales dont ont bénéficié certains secteurs économiques avant la crise, comme celui de l'extraction minière, le secteur énergétique et les transports publics (Ballo, 2009). Il est toutefois difficile de dresser un tableau complet des schémas d'immigration au Mali car il existe très peu d'informations sur le sujet, et la plupart sont périmées ou sont uniquement fondées sur des schémas migratoires généraux .

Selon la Commission nationale chargée des réfugiés (CNCR), le nombre de réfugiés¹⁰ et de demandeurs d'asile¹¹ au Mali était resté relativement stable depuis 2003, fluctuant entre 13 000 et 16 000 personnes (Ballo, 2009). En janvier 2012, on comptait 15 624 réfugiés et 2 497 demandeurs d'asile au Mali (HCR, 2013e). D'après le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le Mali abritait 12 000 réfugiés mauritaniens enregistrés à la suite de la guerre de 1989 entre la Mauritanie et le Sénégal (HCR, 2013d). Malgré l'absence d'un vaste programme de rapatriement, de nombreux réfugiés mauritaniens ont pu franchir plusieurs fois la frontière entre le Mali et la Mauritanie, vivant comme bergers et éleveurs le long de la frontière (documents internes de l'OIM). Quelque 2 000

¹⁰ Un réfugié est une personne qui « craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays ; ou qui, si elle n'a pas de nationalité et se trouve hors du pays dans lequel elle avait sa résidence habituelle à la suite de tels événements, ne peut ou, en raison de ladite crainte, ne veut y retourner » (OIM, 2007, p. 70).

¹¹ Un demandeur d'asile est une « [p]ersonne demandant à obtenir son admission sur le territoire d'un Etat en qualité de réfugié et attendant que les autorités compétentes statuent sur sa requête. En cas de décision de rejet, le demandeur débouté doit quitter le territoire de l'Etat considéré ; il est susceptible de faire l'objet d'une mesure d'expulsion au même titre que tout étranger en situation irrégulière, à moins qu'une autorisation de séjour lui soit accordée pour des raisons humanitaires ou sur un autre fondement » (OIM, 2007, p. 17).

autres réfugiés étaient originaires de Côte d'Ivoire (depuis l'éclatement de la guerre civile en 2002) et 1 000 de la Sierra Leone (à la suite de conflits internes dans les années 1990).

5. Maliens de l'étranger : Une diaspora importante

Le Mali a une longue tradition d'émigration. En 2005, près de 4 millions de Maliens vivaient à l'étranger, soit l'équivalent d'un tiers de la population du pays (Keita, 2009). Un certain nombre de traditions culturelles au Mali encouragent la migration des jeunes hommes, certaines exigeant même qu'ils migrent avant de pouvoir se marier. On pense également que cette période passée à l'étranger permettra aux jeunes Maliens de se valoriser. Pendant son séjour à l'étranger, l'homme doit être capable d'économiser suffisamment pour pouvoir rentrer et s'installer au Mali, ce qui contraint beaucoup d'entre eux à rester à l'étranger jusqu'à ce qu'ils soient parvenus à une certaine stabilité économique (Ballo, 2009 ; IRIN, 2006). Une étude réalisée en 1993 révèle que 30,8 % des ménages avaient au moins un membre de la famille vivant à l'étranger. Le nombre d'étudiants maliens à l'étranger était aussi en augmentation. En 2006, 10 % des Maliens qui suivaient un cursus d'enseignement supérieur étaient inscrits à l'étranger, soit plus du double qu'en 2000 (de 1 464 à 3 051).

Principaux pays d'accueil de la diaspora malienne



Source : OIM, 2013h¹²

Etant donné l'importance croissante de la diaspora malienne, le Gouvernement a créé le Ministère des Maliens de l'extérieur et de l'intégration africaine en 2004. Selon les estimations de ce dernier, la diaspora comptait près de 4 millions de personnes en 2005, la majorité résidant dans d'autres pays africains (96,5 %), tandis que 2,7 % étaient installées en Europe (Keita, 2009). En Europe, la majorité de la diaspora malienne résidait en France, où elle représentait la composante majeure de la diaspora africaine, avec des associations ou des groupes bien organisés. Dans l'ensemble, toutefois, la grande majorité de la diaspora vivait en Côte d'Ivoire (Vincent, 2013).

Les fonds rapatriés par la diaspora pèsent lourd dans l'économie malienne. En 2007, la diaspora malienne a envoyé 212 millions de dollars E..U. au Mali, soit 3,3 % du PIB d'après la Banque mondiale (Ballo, 2009). Le niveau des rapatriements de fonds a rapidement augmenté les années suivantes, atteignant 405 millions de dollars E..U. en 2009 (Banque mondiale, 2011). La plupart des fonds rapatriés sont utilisés pour la consommation individuelle, qu'ils soient envoyés directement aux familles ou indirectement par l'intermédiaire d'associations, bien que certains servent également à financer des projets collectifs à l'échelle locale (Ballo, 2009). Leur montant a légè-

rement diminué en 2011, en partie à cause de la conjoncture générale défavorable dans les pays de résidence, mais aussi en raison de la situation en Côte d'Ivoire et en Libye, où résidaient des Maliens (Perspectives économiques en Afrique, 2012). *Voir l'encadré sur le Mali et la crise libyenne.*

Réfugiés et demandeurs d'asile : Parmi les Maliens de l'étranger, certains ont demandé le statut de réfugié. Avant l'éclatement du conflit en janvier 2012, les derniers chiffres (de 2012) faisaient état de 4 295 réfugiés et 397 demandeurs d'asile originaires du Mali (HCR, 2013e). Des données de 2007 indiquaient que la plupart des réfugiés maliens (42,3 %) se trouvaient en France, 22,4 % aux Etats-Unis, 18,7 % en Italie, 6 % en Afrique du Sud et 3 % à Malte. Malgré tout, le nombre de demandeurs d'asile maliens demeurait bas. En 2011, le Mali arrivait au 27e rang sur 40 pays pour le nombre de demandeurs d'asile (HCR, 2012a).

Migrants irréguliers et de retour : Avec une diaspora d'une telle ampleur, la migration de retour au Mali représente aussi un phénomène important. La violence post-électorale en Côte d'Ivoire et le conflit de 2011 en Libye ont tous deux eu une incidence sur la diaspora malienne ces dernières années. S'il n'y a pas eu de retours massifs depuis la Côte d'Ivoire malgré la taille importante de la diaspora malienne dans ce pays, le vaste mouvement de retour depuis la Libye en 2011 a clairement eu des conséquences, immédiates et à long terme. *Voir l'encadré sur le Mali et la crise libyenne.* La migration de retour concerne également des Maliens ayant un statut d'immigration irrégulier qui sont rentrés dans leur pays de leur plein gré ou du fait d'une mesure d'éloignement. Entre 2002 et 2008, 46 151 Maliens en situation irrégulière ont regagné leur pays à partir de divers pays d'Afrique, la grande majorité venant de la Côte d'Ivoire (40 237), suivie par la Libye (2 670), le Maroc (1 455), l'Algérie (686) et l'Angola (632). Beaucoup sont également rentrés de France (2 174) et d'Espagne (2 572). En outre, 413 ont quitté l'Arabie saoudite, 21 Israël, 35 d'autres pays européens et 35 encore les Etats-Unis et le Canada (Ballo, 2009). Le nombre important de retours depuis le Maroc, la Libye et l'Algérie reflète probablement le soutien apporté par ces pays aux mesures de l'UE visant à sécuriser la frontière méditerranéenne sud de l'UE et à lutter contre la migration irrégulière (OIM, 2013b).

¹² Ces informations sont tirées de données de 2010 de la Banque mondiale, qui elles-mêmes sont réunies à partir d'informations fournies par les consulats. Etant donné qu'elles ne tiennent pas compte du nombre de Maliens vivant en situation irrégulière à l'étranger, les chiffres réels sont probablement beaucoup plus élevés. Pour une étude de cette question, voir Ballo (2009).

LE MALI ET LA CRISE LIBYENNE

A l'instar de nombreux pays d'Afrique de l'Ouest, le Mali a subi de plein fouet les répercussions de la crise libyenne de 2011, laquelle a provoqué une augmentation des prix alimentaires, une insécurité en raison de la prolifération des armes dans la région du Sahel et le retour de citoyens maliens fuyant la violence. Avant le conflit, la Libye avait pour stratégie d'investir massivement dans l'Afrique subsaharienne, si bien que l'arrêt soudain de ces investissements après l'effondrement du régime a fait flamber les prix des matières premières de base et des transports. Environ 30 000 Maliens sont rentrés de Libye en 2011, parmi lesquels 11 248 ont reçu une aide au retour de l'OIM.

Les deux principales régions d'émigration en Libye étaient Kita et Gao, et certains Maliens considéraient la Libye comme un point de transit pour l'Europe (en particulier à partir de Kita). La grande majorité des Maliens (90 %) étaient des hommes âgés de 20 à 40 ans n'ayant qu'un niveau d'instruction élémentaire. Si la plupart des migrants ont acquis de précieuses qualifications en Libye (notamment dans l'agriculture, l'irrigation et les pratiques modernes de jardinage), d'après les informations disponibles, celles-ci n'auraient pas été utilisées au Mali. La plupart des Maliens qui ont fui la Libye ont dû abandonner l'essentiel de leurs biens et de leurs économies et sont rentrés chez eux en situation de vulnérabilité, ayant souvent besoin d'une assistance pour se réintégrer socio-économiquement dans leur communauté d'origine.

Aujourd'hui encore, deux ans après la fin de la crise en Libye, ses conséquences continuent à se faire sentir au Mali et dans toute la région. Ces retours massifs ont exercé une pression considérable sur les familles et les

communautés qui dépendaient des rapatriements de fonds. Les migrants rentrés dans leur pays envoyaient en moyenne environ 195 dollars E.U. par an chez eux, soit une perte annuelle estimée à 5,85 millions de dollars E.U. de fonds rapatriés. Les communautés ont non seulement perdu un soutien financier, mais doivent en plus assurer la subsistance des migrants de retour qui n'ont pu trouver un emploi ou un moyen d'existence. De nombreuses familles ont déclaré qu'elles devaient solliciter une assistance alimentaire. Beaucoup de migrants de retour ont confessé qu'ils étaient humiliés par leur communauté car ils étaient rentrés les mains vides, sans rien à montrer pour attester du travail accompli à l'étranger, à tel point de nombre d'entre eux repartent pour la Libye ou pour d'autres pays.



Sources : OIM, 2013b, 2012e, 2011b ; CSNU, 2012 ; Diombana, 2011

2

PARTIE II : CONSÉQUENCES MIGRATOIRES DE LA CRISE ET RÉPONSE AU MALI ET AILLEURS

Le conflit armé qui a éclaté dans le nord du Mali en janvier 2012 a provoqué une crise migratoire d'une portée et d'une ampleur considérables, tant à l'intérieur des frontières qu'à l'extérieur. Les combats ont débuté dans le nord du Mali en janvier 2012, entre les groupes sécessionnistes touaregs et les groupes islamistes radicaux d'une part, et les forces gouvernementales de l'autre, et ont été suivis par un coup d'état militaire à Bamako en mars 2012. A la suite de la défaite des forces gouvernementales dans le nord, les insurgés ont pris le contrôle des trois régions septentrionales du Mali (Tombouctou, Gao et Kidal), dont ils ont occupé les villes principales. Cette situation a déclenché des déplacements massifs de population à partir de ces trois régions vers le centre et le sud du Mali, ainsi que dans les pays voisins. Près d'un demi-million de personnes étaient déplacées fin mai 2013, dont 301 783 (62 %) à l'intérieur du Mali (PDI) et 185 144 (38 %) dans des pays voisins, y compris 176 144 réfugiés.

La crise au Mali est entrée dans une nouvelle phase en janvier 2013, lorsque les forces militaires internationales sont intervenues sous la forme d'un déploiement de soldats français et tchadiens à la demande des autorités maliennes. Cette intervention a permis au Gouvernement de reprendre le contrôle des villes et des régions environnantes et de repousser les groupes armés dans les zones montagneuses du nord. Si la plupart des insurgés ont été chassés des zones urbaines, ils sont encore actifs dans les communautés du nord où ils continuent de se livrer à des attaques (CSNU, 2013b). Une certaine insécurité est constatée dans les zones proches de Tombouctou telles que Ber, Léré, Goundam et Bintagoungou (OIM, 2013a ; UNHCR, 2013b), et l'on constate des tensions ethniques grandissantes et l'existence de gangs itinérants qui attaquent les villages (Christian Aid, 2013). La situation au Mali demeure imprévisible car l'intervention militaire se poursuit, et les déplacements restent généralisés dans tout le pays. D'après la Commission Mouvement de Populations (CMP), les conditions ne sont pas encore en place pour le retour des populations déplacées, bien que certains retours spontanés aient été observés.

Ce conflit se déroule aussi dans le contexte plus large de l'insécurité alimentaire et de la crise de malnutrition qui frappent l'ensemble de la région du Sahel, aggravant les conséquences de la crise humanitaire. Dans le même temps, le Mali vit un processus de transition et de stabilisation politiques, avec notamment la préparation des élections qui doivent se dérouler ultérieurement cette année. Pour appuyer ces transitions, le Conseil de sécurité des Nations Unies a, le 25 avril 2013, approuvé l'instauration d'une mission de maintien de la paix au Mali (MINUSMA) à compter de juillet 2013, les troupes françaises se retirant progressivement du Mali (CSNU, 2013a). Enfin, un certain nombre d'autres facteurs se conjuguent pour déclencher des schémas de mobilité au Mali pendant la crise, notamment le contexte économique et environnemental, l'accès aux services essentiels, ainsi que des considérations de sécurité et de protection. *Voir l'encadré suivant sur les Facteurs de migration.*

La crise migratoire actuelle se caractérise notamment par des déplacements massifs dont les schémas correspondant largement au découpage ethnique. De nombreux agriculteurs à la peau sombre choisissent de fuir vers les villes du sud, tandis que les groupes de réfugiés sont essentiellement composés d'éleveurs touaregs ou appartenant à d'autres groupes arabophones qui fuient dans des pays voisins où les populations locales sont composées de groupes ethniques similaires. Compte tenu de ces différences majeures, des stratégies d'intervention et de redressement distinctes mais complémentaires sont nécessaires pour les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et les réfugiés. Par conséquent, ces schémas de mobilité induits par la crise contribuent à renforcer la tendance à l'urbanisation et à perturber les routes migratoires saisonnières des nomades et des éleveurs.

Nombre total de Maliens déplacés à l'intérieur du Mali et dans d'autres pays (au 30 mai 2013)	
Bamako	77 501 (30 avril 2013)
Kayes	5 252 (30 avril 2013)
Koulikoro	27 983 (30 avril 2013)
Mopti	54 084 (30 avril 2013)
Ségou	46 817 (30 avril 2013)
Sikasso	13 004 (30 avril 2013)
Gao	25 977 (août 2012)
Tombouctou	21 764 (octobre 2012)
Kidal	28 645 (octobre 2012)
Total des PDI	301 027
Algérie	1 500 (1 avril 2013)
Niger	50 515 (20 mai 2013)
Burkina Faso	49 975 (30 avril 2013)
Mauritanie	74 108 (29 avril 2013)
Guinée	26 (11 janvier 2013)
Togo	20 (11 janvier 2013)
Total Réfugiés	176 144
Côte d'Ivoire	4 000 (novembre 2012)
Niger	5 000 (20 mai 2013)
Total des autres mouvements	9 000
TOTAL	486 171

Source : CMP, 2013a, HCR, 2013a ; HCR, 2013c ; HCR, 2013f ; documents internes de l'OIM

FACTEURS DE MIGRATION AU MALI PENDANT LA CRISE

Divers facteurs ont façonné les schémas migratoires au Mali pendant la crise, qui se conjuguent pour influencer sur la décision et la capacité des populations touchées à fuir, sur le lieu de leur fuite, sur la décision de rentrer ou non dans leur région d'origine et sur la date de ce retour.

L'insécurité alimentaire : Les répercussions du récent conflit sont aggravées par l'insécurité alimentaire chronique qui règne dans toute la région du Sahel. La crise alimentaire est devenue aiguë à la suite de la grave sécheresse de 2011 et des mauvaises récoltes qui en ont résulté. En 2012, 4,6 millions de personnes souffraient de l'insécurité alimentaire et de malnutrition au Mali. Si les récoltes ont été satisfaisantes en 2012 (OCHA, 2013g), la malnutrition reste alarmante et la capacité des familles à subvenir à leurs besoins s'est trouvée compromise par les conséquences du conflit. Cette année, d'après le PAM, 1,3 million de personnes pâtiront de l'insécurité alimentaire au Mali, dont 585 000 dans le nord du pays (OCHA, 2013f). La crise pourrait s'aggraver dans tout le pays si les agriculteurs manquent une autre saison des semences, et la prochaine a débuté en mai. En outre, en raison de stratégies de survie négatives adoptées au début de la crise, comme la vente de leurs biens pour pouvoir fuir, de nombreuses familles se trouveront très démunies à leur retour dans leur lieu d'origine si elles décident de rentrer. La crise alimentaire de 2011-2012 aura également d'autres répercussions, telles que les pertes de bétail et d'emploi, ou la réduction des activités économiques.

Le contexte économique : Les incidences de la crise étaient déjà manifestes en 2012, année au cours de laquelle l'économie malienne s'est contractée de 1,5 % (Fletcher, 2013). L'absence d'accès continue de poser des problèmes économiques dans le nord : la frontière algérienne a été fermée le 14 janvier 2013 (frontière commerciale importante pour le nord), et les entreprises ont dû mettre la clé sous la porte lorsque leurs propriétaires ont fui. La région souffre par conséquent d'une pénurie de produits de première nécessité (farine, lait, huile et sucre) et d'une augmentation des prix qui rendent la plupart des denrées inabordable pour la population restée sur place et la pousse à partir (Jourdain, 2013). La situation économique est dramatique dans de nombreux endroits comme Kidal, où la population dépend fortement des marchés (94 %) pour couvrir ses besoins alimentaires, en raison de conditions agricoles généralement mauvaises (OCHA, 2013f). Compte tenu des conséquences de la crise sur la production agricole et l'élevage (OCHA, 2013f), les déplacements risquent fort de se poursuivre à long terme et contribueront à aggraver la vulnérabilité des populations dans le nord.

Les services essentiels : Avant la crise, de vastes pans de la société avaient déjà un accès limité et souvent insuffisant aux services sociaux, en particulier hors de Bamako,

situation qui a été aggravée par la crise depuis 2012 (BTI, 2013). Les fonctionnaires et les agents de santé ayant fui le conflit, les administrations, les établissements de santé et les services sociaux ont été fermés. Depuis, certains fonctionnaires ont obtenu un emploi dans le sud et n'avaient toujours pas réintégré leur poste dans le nord en avril (documents internes de l'OIM). Dans le nord, le système de santé s'est quasiment effondré, les établissements de santé ont été pillés (MSF, 2013) et les programmes de prévention ont été suspendus, y compris les programmes de vaccination des enfants et de soins prénatals. L'accès aux services sociaux élémentaires tels que l'eau, l'éducation et la santé reste limité en raison de l'absence de fonctionnaires, du manque d'équipements pour assurer les services de base et de la destruction de l'infrastructure (OCHA, 2013f). Dans le sud, les services sociaux ont été mis à rude épreuve par l'afflux massif de populations déplacées. Par exemple, 700 000 enfants dans l'ensemble du pays ont vu leur scolarité perturbée (OCHA, 2013g). La plupart des enfants déplacés dans le sud étaient scolarisés (80 %) en février 2013 (OIM, 2013e), tandis que dans le nord, seules 37 % des écoles avaient rouvert le 8 mai (OCHA, 2013c). L'absence de services sociaux est également un facteur de décision important pour les mouvements de retour. Pour de nombreux Maliens déplacés, le retour des fonctionnaires et le rétablissement des services publics est une condition préalable à un retour dans la sécurité. Beaucoup fonderont également leur décision de rentrer sur le calendrier scolaire de leurs enfants (OIM, 2013e).

Les considérations de sécurité et de protection : Pendant l'occupation du nord par les groupes armés, les violations des droits humains étaient monnaie courante, et les femmes ont été victimes de violences fondées sur le sexe. De nombreux actes de violence sexuelle commis par des groupes armés contre des femmes et des adolescentes ont été signalés dans le nord, et des femmes et des enfants déplacés à l'intérieur du pays ont été sexuellement exploités ou contraints de se prostituer (CSNU, 2013c). On a également fait état du recrutement d'enfants et d'adolescents dans les groupes armés rebelles et dans des milices d'autodéfense soutenant le Gouvernement (CSNU, 2013c ; Amnesty International, 2012). À la suite de l'intervention militaire de janvier 2013, des violations des droits de l'homme et des conflits ethniques dus à des « vengeances » contre des membres de groupes associés aux rebelles ont été constamment signalés. Au sein des communautés déplacées, tant au Mali qu'à l'extérieur du pays, des tensions ont également été signalées avec les communautés d'accueil, les déplacements continuant de peser sur des ressources limitées. Une mission de la MINUSMA a récemment recueilli des preuves de violations des droits humains de réfugiés maliens au Niger, qui figureront dans un rapport du Conseil de sécurité des Nations Unies (CSNU). Des évaluations supplémentaires ont été prévues pour la Mauritanie et le Burkina Faso (documents internes de l'OIM).

1. Déplacements internes de grande ampleur¹³

Au 30 mai 2013, 301 027 personnes étaient déplacées à l'intérieur du Mali (CMP, 2013a). Les déplacements se sont essentiellement produits entre mars et juin 2012, atteignant un pic en avril 2012 lorsque les groupes rebelles se sont emparés des villes de Tombouctou et de Gao. Si les popula-

APERÇU DE LA SITUATION DANS LE NORD DU MALI

Le nord du Mali étant faiblement peuplé, les personnes déplacées représentent une part importante de la population de la région (36 %). Bien que couvrant 66 % du territoire national, le nord du Mali n'abritait que 8,6 % de l'ensemble de la population en 2010, soit 1,3 million de personnes selon les estimations. Cette population est essentiellement rurale, 8 % à peine des personnes vivant dans des agglomérations de plus de 10 000 habitants (OCDE, n.d.). Seulement 5 % du PIB et 0,5 % des recettes fiscales sont générés dans le nord (Fletcher, 2013).

Le tourisme était une activité économique importante pour le Mali et l'un des secteurs les plus prometteurs dans le nord, les revenus nationaux de ce secteur ayant affiché une forte progression entre 2002 et 2010. En 2007, il a rapporté plus de 131 millions d'euros, soit dix fois le montant enregistré en 2002 (Lacher, 2012). En 2010, les touristes ont dépensé 240 millions d'euros au Mali (OCDE, n.d.). Toutefois, même avant 2012, le tourisme s'était déjà pratiquement effondré dans le Sahel et le Sahara avant la crise, en raison des activités criminelles et, surtout, de la multiplication des prises d'otages dans la région (Lacher, 2012). Le nombre de touristes visitant le Mali a fortement chuté, passant de 200 000 en 2011 à 10 000 seulement en 2012, ce qui représente un manque-à-gagner majeur pour la population malienne et accroît encore la pression sur les communautés (The Guardian, 2013).

Le nord abrite également de nombreuses ethnies différentes, dont les Touaregs à la peau claire, les Songhaï et les Fulhani (Welsh, 2013). La grande majorité des Touaregs et des autres groupes à la peau claire et arabophones vivent dans le nord (Larson, 2013). Cette région connaît des tensions tant intratribales qu'intertribales, par exemple entre les tribus touaregs des Ifoghas et les tribus vassales Imrad, ainsi qu'entre les Touaregs et les groupes arabophones (Boukhars, 2013). De fortes tensions ont aussi persisté entre le nord et le sud. Les groupes ethniques du sud, qui détenaient l'essentiel du pouvoir depuis que le Mali a accédé à l'indépendance en 1960, auraient négligé les populations du nord et exploité les ressources du nord (Blair, 2013).

tions déplacées à l'intérieur de leur pays a quelque peu augmenté depuis l'intervention militaire de janvier 2013 (72 109 personnes),¹⁴ il n'a pas été constaté de mouvements massifs durables. En avril 2013, la plupart des PDI ont déclaré avoir fui en raison du conflit armé (96 %), tandis que les autres sont parties à cause de l'insécurité alimentaire (OIM, 2013b). La situation économique est un autre facteur important influant sur le déplacement. Parmi les mouvements enregistrés au niveau des points de suivi de flux établis par l'OIM à Bamako et Mopti, 30 % des mouvements vers le sud étaient dûs au manque d'opportunités d'emploi et moyens de subsister dans le nord. Les déplacements au Mali présentent une caractéristique intéressante : 19 % des familles déplacées ont déclaré aller et venir entre leur lieu d'origine et leur lieu d'accueil (IOM, 2013g). Ces allers-retours sont souvent effectués par un membre de la famille qui retourne voir si les membres de la famille vont bien, et vérifie l'état des biens ou du bétail, ou pratique des activités économiques comme l'agriculture ou le commerce (OIM, 2012d).

COMMISSION MOUVEMENT DE POPULATIONS (CMP)

La Commission Mouvement de Populations (CMP) est un sous-groupe du groupe sectoriel de la protection, à laquelle participe le Gouvernement et dont l'OIM est le chef de file. Elle a été mise en place afin de recueillir et d'analyser les informations disponibles concernant les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et les mouvements de population au Mali après la crise qui a éclaté dans le nord en janvier 2012. Les membres de la Commission sont la Direction générale de la protection civile (DGPC) et le Ministère des affaires humanitaires, de la solidarité et des personnes âgées (MAHSPA), l'OIM, le HCR, l'OCHA, le PAM, l'UNICEF, ACTED, le NCR, Handicap International et CRS.

Pour des informations actualisées, prière de consulter le site : mali.humanitarianresponse.info

¹³ Les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays sont des « [p]ersonnes ou [...] groupes de personnes qui ont été forcés ou contraints à fuir ou à quitter leur foyer ou leur lieu de résidence habituel, notamment en raison d'un conflit armé, de situations de violence généralisée, de violations des droits de l'homme ou de catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme et pour en éviter les effets, et qui n'ont pas franchi les frontières internationalement reconnues d'un Etat » (OIM, 2007, p. 60).

¹⁴ Les chiffres proviennent des activités d'enregistrement menées dans le cadre de la Matrice de suivi des déplacements (DTM en anglais) de l'OIM, qui utilise une méthodologie approuvée par la Commission Mouvement de Populations (CMP). Le nombre de personnes déplacées enregistrées par la DTM en avril 2013 a augmenté par rapport à des résultats publiés plus tôt. Cette augmentation est surtout due au fait que l'OIM a étendu ses domaines d'activité à d'autres parties du pays. En même temps et concernant l'amélioration des conditions de sécurité dans le nord, nous pouvons constater une diminution du nombre de personnes qui quittent leur lieu d'origine pour s'installer dans d'autres régions du Mali.

Le nombre total de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays reflète les enregistrements récents effectués dans le sud entre janvier et avril 2013. Toutefois, les estimations pour le nord (Gao, Kidal et Tombouctou) restent inchangées depuis l'an dernier, étant donné les difficultés à recueillir des informations dans les régions du nord en raison de l'insécurité qui y règne et de la fluidité des mouvements de population. La CMP et les partenaires travaillant dans les régions du nord œuvrent à l'instauration d'un système permettant d'enregistrer régulièrement des informations sur les mouvements de population. Des opérations de suivi des données et de surveillance sont actuellement menées à Sikasso, Kayes, Tombouctou, Gao et Kidal (CMP, 2013a).

ORIGINE ET DESTINATION

De mars à juin 2012, période pendant laquelle l'essentiel des nouveaux déplacements se sont produits, la plupart des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays venaient de Tombouctou (56 %) et de Gao (40 %), et très peu de Kidal et Mopti (2% chacune). Tandis que les mouvements se sont poursuivis depuis Gao, Kidal et Tombouctou, un nombre croissant de personnes ont aussi quitté Mopti et Ségou à mesure que les insurgés progressaient vers le sud (CMP, 2013d). En avril 2013, Tombouctou restait le principal point de départ des déplacés internes (51 %), suivie par la région de Gao (36 %) et celle de Mopti (10 %), un petit nombre venant aussi de Kidal et Ségou (OIM, 2013b).

La majorité des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays ont fui vers le sud pour échapper à la violence qui régnait dans le nord, la majorité à Bamako (26 %), suivie par Mopti (18 %), Ségou (16 %) et Koulikoro (9%). Quelque 4 % déplacés internes supplémentaires ont trouvé refuge à Sikasso et 2 % à Kayes. Le quart restant des déplacés internes enregistrés se trouve dans les trois régions du nord (Tombouctou, Gao et Kidal). Ces chiffres n'ont toutefois pas été actualisés depuis la fin de 2012 (CMP, 2013a).

La plupart des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays ont fui dans des zones urbaines, ce qui complique leur identification ainsi que la fourniture d'une assistance et d'une protection. Il est particulièrement difficile de recenser les déplacés internes dans les zones urbaines du sud, car ils ne se sont pas regroupés dans des sites de déplacement, mais se sont intégrés dans des familles ou vivent dans des logements loués dans les zones urbaines, où il est plus difficile de les repérer pour leur apporter une aide humanitaire. Parmi les personnes enregistrées par l'OIM en décembre 2012, la plupart (65 %) ont déclaré louer une maison, 27 % vivaient dans des familles d'accueil qui étaient souvent des proches, et les 8 % restants ont indiqué résider dans d'autres endroits, y compris dans des habitats collectifs comme les centres communautaires (OIM, 2013g). Il avait été estimé, quelques mois après l'éclatement du conflit, que la grande majorité des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays (97 %) vivaient avec des membres de leur famille élargie dans le sud du Mali (OCHA, 2012). Leur situation de déplacement se poursuivant, certaines auraient quitté leur famille d'accueil et les centres urbains pour cher-

cher un logement meilleur marché dans des zones périurbaines plus éloignées, ce qui coïncide avec le nombre croissant de déplacés internes qui déclarent louer un logement plutôt que d'être hébergés dans une famille d'accueil (IDMC, 2013 ; Refugees International, 2013).

Si la majorité des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays ont réussi à fuir le nord, d'autres n'ont pu quitter ces régions à cause de problèmes de sécurité causés par les groupes insurgés et de réseaux de transport limités (OCHA, 2013c). Beaucoup sont encore déplacées à l'intérieur du pays ou près de leur région d'origine, 9 % de la population totale des déplacés internes se trouvant dans le district de Gao, 10 % dans celui de Kidal et 7 % dans celui de Tombouctou (chiffres de fin 2012), dont quelque 10 000 personnes bloquées par la frontière fermée avec l'Algérie (OCHA, 2013c). On pense que beaucoup d'autres n'ont pu partir pour des raisons financières ou parce qu'elles étaient trop vulnérables pour entreprendre le voyage (personnes âgées ou physiquement handicapées).

COMPOSITION ET VULNERABILITE

D'après les dernières données de la CMP, le Mali comptait 43 084 ménages déplacés à l'intérieur de leur pays, soit 301 027 personnes (CMP, 2013a). En avril 2013, la taille moyenne des ménages enregistrés était de 7 personnes, soit davantage que la taille de la famille moyenne, qui est de 5 à 5,5 personnes dans les régions du nord d'après le recensement de 2009, ce qui indique que les ménages de déplacés internes comportent probablement des membres de la famille élargie ou des personnes n'appartenant pas à la famille. On estime que la population de déplacés internes se composait de 51 % de femmes et de 49% d'hommes, cette répartition étant pratiquement identique pour toutes les tranches d'âge. La majorité étaient des enfants de moins de 18 ans (53%), suivis par des adultes de 18 à 64 ans (44 %) et 2 % seulement avaient plus de 65 ans (OIM, 2013b). Cette composition est en grande partie similaire aux données démographiques de 2011 pour l'ensemble de la population malienne, bien que les tranches d'âge ne soient pas exactement les mêmes dans les différentes statistiques : 47 % avaient moins de 14 ans, et 7% plus de 65 ans (UN Data, 2011).

D'une manière générale, les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays étaient confrontées à des problèmes de sécurité et à des difficultés d'ordre humanitaire, et n'avaient pas accès, ou n'avaient qu'un accès limité, aux services et aux produits de base comme la nourriture, l'eau potable et les soins de santé (IDMC, 2013). La majorité des personnes enregistrées par la Matrice de suivi des déplacements ont déclaré avoir besoin de vivres (79 % des ménages), 9 % d'articles non alimentaires et 5 % d'argent liquide.¹⁵ Seulement 21 % des déplacés internes ont signalé avoir reçu une assistance humanitaire (OIM, 2013b), bien que ce pourcentage varie fortement

¹⁵ Il est important de souligner que ces chiffres reflètent la perception des ménages de PDI en matière d'assistance et que ceux-ci peuvent avoir tendance à déclarer avoir besoin d'une assistance plus directe et immédiate (comme des vivres et des espèces) par opposition à une assistance fournie au niveau de la communauté (comme pour l'éducation).

d'une région à l'autre et même à l'intérieur des régions. L'OIM et la Commission Mouvement de Populations (CMP) travaillent actuellement avec les partenaires humanitaires afin d'analyser et de comparer ces données, et d'être ainsi mieux en mesure de cartographier l'assistance à apporter aux personnes déplacées, car les partenaires de la CMP se sont entendus sur des critères permettant de mesurer les vulnérabilités au sein de la population de déplacés internes enregistrée.

Les enregistrements de la Matrice réalisés en avril font état d'un total de 26 559 personnes vulnérables (13 % de la population de déplacés internes), qui se trouvent dans 47,5 % de l'ensemble des ménages. La vulnérabilité de loin la plus importante au sein de la population de déplacés internes est celle des enfants séparés¹⁶ et des enfants non accompagnés¹⁷ (43 %), avec un total de 11 295 pour les premiers et de 675 pour les seconds. Les autres vulnérabilités concernaient les femmes enceintes et allaitantes (24 %), les personnes atteintes d'une maladie chronique (20 %), les handicapés physiques (5 %), et les personnes âgées non accompagnées (1 %), ainsi que les ménages dirigés par une femme (8 675 ménages) ou par un mineur (366). Il est également apparu que les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays étaient économiquement vulnérables, 38 % des ménages déclarant ne disposer d'aucun revenu sur leur lieu de déplacement et 29 % d'un revenu irrégulier. Sur tous les ménages enregistrés, 50 % ont indiqué avoir besoin d'une aide alimentaire et 39 % d'une aide pécuniaire. A Bamako et Koulikoro, la majorité des ménages ont demandé une assistance financière, tandis qu'à Ségou et Mopti, la plupart ont mentionné l'assistance alimentaire comme leur principal besoin (OIM, 2013b).

MOUVEMENTS ET INTENTIONS DE RETOUR

Une enquête sur les intentions de retour effectuée par l'OIM en février 2013 avait révélé que des retours dans les régions d'origine étaient probables vers la fin de l'année si les conditions de sécurité le permettaient (OIM, 2013d). Dans l'enquête, 93 % des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays avaient indiqué qu'elles voulaient rentrer dans leur lieu d'origine, la majorité (62 %) déclarant que leur décision finale dépendrait des conditions de sécurité (OIM, 2013e). Bien qu'il n'y ait pas eu de retours massifs en raison de l'insécurité qui règne dans les régions d'origine, en avril 2013, la majorité des déplacés internes (95 %) continuaient d'exprimer leur désir de rentrer. La décision de retour dépendra d'une amélioration des conditions de sécurité de 76 %, de la situation économique pour 11 % et de la situation alimentaire pour 3 % (OIM, 2013b). Parmi les retours spontanés vers le nord, enregistrés aux points de suivi de flux établis par l'OIM à Bamako et Mopti, l'absence de services sociaux dans le sud est citée comme le principal facteur motivant la décision de retourner dans le nord, pendant que d'autres sont visiblement motivés par l'amélioration de la sécurité dans certaines zones du nord (OIM, 2013a). Les règles qui seront adoptées pour les prochaines élections peuvent aussi avoir une incidence sur les retours car on ne sait pas précisément si les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays pourront voter depuis la région où elles sont déplacées. Par ailleurs, la majorité des personnes

qui ont déclaré vouloir rester dans le sud sont des personnes qui ont été directement victimes de la violence (viols, amputations ou torture) (documents internes de l'OIM).

Les mouvements en direction du nord comprennent aussi ceux des personnes retournant temporairement dans cette zone afin de juger des conditions locales ou pour maintenir et réparer leurs maisons avant que la saison des pluies ne débute. Les besoins en abris sont un facteur important qui doit être pris en compte dans les mouvements de retour. Même si la majorité des personnes interrogées en février (92 %) ont dit souhaiter retourner dans leur ancienne maison, de nombreux participants à l'enquête (30 %) ont indiqué que leur habitation avait été endommagée ou détruite en raison des combats, mais aussi probablement parce que ces maisons construites en terre (banco) doivent être régulièrement entretenues et qu'elles ont été laissées à l'abandon pendant un certain temps. Beaucoup de maisons devront probablement faire l'objet de réparations, étant donné que seulement 7 % des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays ont indiqué qu'elles avaient l'intention de construire une nouvelle maison ou d'habiter chez des proches. Il importe de garder à l'esprit que de nombreux déplacés internes, qui ont vendu leurs biens pour fuir, n'ont pas les moyens de rentrer même s'ils le voulaient (OIM, 2013d).

La Commission Mouvement de Populations n'encourage pas les retours, dans la mesure où les conditions ne sont pas encore réunies pour permettre des mouvements de retour massifs. Certains retours spontanés ont été observés alors même que de nouveaux déplacements se produisaient. Il a été signalé que la radio (Radio Aadar Koima) faisait de la publicité pour des bus gratuits à l'intention des résidents de Gao qui souhaitaient rentrer chez eux (Jourdain, 2013). Des bus et des vivres auraient également été fournis gratuitement par certains politiques, dans la perspective des élections prévues ultérieurement cette année (documents internes de l'OIM).

2. Flux transfrontaliers et incidences sur les pays voisins et ailleurs

A la fin de mai 2013, au moins 185 144 Maliens avaient fui dans les pays voisins, dont 176 144 étaient enregistrés en tant que réfugiés par le HCR. La plupart des réfugiés se trouvaient au Niger, en Mauritanie et au Burkina Faso (174 598), et quelques-uns en Guinée (26) et au Togo (20) (HCR, 2013c). Au Niger, 5 000 Maliens vivaient dans des sites d'installation spontanée, proches de la frontière, à Mentés et Midal (HCR,

¹⁶ Les enfants séparés sont des « enfants qui sont séparés de leurs deux parents ou de leur ancien tuteur légal ou coutumier mais pas nécessairement d'autres proches. Il peut donc s'agir aussi d'enfants accompagnés par d'autres membres de leur famille » (traduit de IOM, 2011a, p. 90).

¹⁷ Les enfants non accompagnés sont des « [m]ineurs se trouvant en dehors du territoire du pays dont ils possèdent la nationalité sans être accompagnés par leur représentant légal, un membre de leur famille, ou tout autre adulte ayant, en vertu de la loi ou de la coutume, la responsabilité desdits mineurs. » (OIM, 2007, p. 51).

2013a). Quelque 1 500 réfugiés maliens avaient fui en Algérie, d'après les estimations du HCR, et 4 000 Maliens supplémentaires auraient trouvé refuge en Côte d'Ivoire (documents internes de l'OIM). Les déplacements transfrontaliers se poursuivent aujourd'hui, bien que le nombre de nouveaux départs reste relativement faible depuis l'intervention militaire de janvier 2013 (HCR, 2013e).

ORIGINE ET DESTINATION

La majorité des réfugiés sont des éleveurs appartenant aux groupes ethniques des Touaregs ou des Maures, qui ont donc été davantage attirés vers les pays voisins que vers le sud du Mali car les conditions environnementales et de subsistance existant dans ces pays sont en grande partie similaires à celles qu'ils connaissent (ECHO, 2013). La destination des Maliens cherchant refuge dans les pays voisins a été déterminée par : a) la proximité et l'accessibilité depuis leur région d'origine au Mali ; b) un contexte ethnique analogue (par exemple, les éleveurs maliens qui ont cherché refuge à Hodh et Charghi, en Mauritanie, ont des racines ethniques communes avec les éleveurs mauritaniens de cette région) ; et c) la présence de communautés de la diaspora malienne dans des pays de la région (par exemple, en Côte d'Ivoire ou au Burkina Faso) (IRIN, 2012 ; documents internes de l'OIM). La majorité des réfugiés sont des femmes et des enfants, car les hommes sont restés en arrière pour veiller sur les biens de la famille (HFR, 2013f ; documents internes de l'OIM).

La plus forte concentration de réfugiés enregistrés se trouve près de la frontière avec le Mali, dans des camps de fortune ou des camps officiels. Pour réduire le risque de tensions à la frontière dues à l'afflux de réfugiés, le HCR a travaillé avec les gouvernements afin de réinstaller ces populations dans des camps officiels souvent implantés plus à l'intérieur du pays (HCR, 2012b) – par exemple, au Niger, depuis les sites d'installation spontanée situés le long des frontières dans les régions de Tillabery et Tajoua vers les camps officiels d'Abala, Manga-zie, Ayorou et Intekan (documents internes de l'OIM) ; au Burkina Faso, des zones d'installation et des sites spontanés de Damba et de Gandafabou vers des camps officiels tels que Mentao ou Goudébo ; et en Mauritanie, du centre de transit de Fassala vers le camp de réfugiés de Mbéra. Certains Maliens qui avaient fui dans les pays voisins se sont aussi dirigés vers des villes, comme en Mauritanie, où quelque 15 000 Maliens se seraient installés à Nouakchott depuis le 9 janvier 2013 (IRIN, 2013d).

BESOINS ET INCIDENCES

D'après le HCR, les besoins des réfugiés restent considérables et ne sont pas pleinement satisfaits. Par exemple, 80 % des enfants réfugiés ne bénéficient pas d'une éducation primaire (Nations Unies, 2013b) car le nombre d'écoles à proximité des camps est insuffisant et les écoles publiques sont trop éloignées. Les populations réfugiées ont également eu un impact significatif sur les communautés d'accueil locales. La plupart de ces pays étant en proie à une crise alimentaire, l'afflux de réfugiés ou de migrants de retour (comme les Nigériens qui résidaient au Mali) qui arrivent parfois avec leur bétail a affai-

bli des communautés déjà fragiles, en ajoutant une pression supplémentaire sur les ressources naturelles et économiques et en épuisant les mécanismes d'adaptation des communautés d'accueil (Nations Unies, 2013b). Au Niger, l'arrêt du commerce des denrées alimentaires avec le Mali contribue aussi à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition. En outre, il existe un risque de tensions intercommunautaires dû à l'insécurité alimentaire et aux incidences de la présence des migrants sur les services sociaux, qui souligne à quel point il est important de veiller à ce que l'aide alimentaire veille à l'équilibre entre les besoins des populations d'accueil et ceux des réfugiés (documents internes de l'OIM).

Nous disposons des informations suivantes par pays :

Mauritanie : En mai 2013, la Mauritanie abritait 74 108 réfugiés maliens (HCR, 2013c), et en février, 1 500 réfugiés en moyenne entraient dans le pays chaque semaine (HCR, 2013g). Cet important afflux de réfugiés a eu un impact sur le sud-est du pays, où sont installés les réfugiés (OIM, 2013f), aggravant les pressions environnementales sur l'écosystème local et sur la survie économique de la population (documents internes de l'OIM). Le bétail apporté par certains réfugiés pourrait dégrader davantage encore les pâturages et contraindre les éleveurs de la région à se déplacer plus tôt que prévu pour aller chercher d'autres pâturages (FEWS NET, 2013). En outre, les éleveurs mauritaniens qui traditionnellement entraient au Mali avec leurs troupeaux ne peuvent plus le faire (documents internes de l'OIM). Les besoins essentiels à l'intérieur du camp portent notamment sur les abris, l'eau, l'assainissement et la santé, car les résidents ne reçoivent pas suffisamment d'eau et les latrines sont trop peu nombreuses par rapport à la population, ce qui pourrait conduire à l'apparition de maladies. En outre, sur les 12 000 réfugiés mauritaniens enregistrés par le HCR au Mali, environ 8 000 ont exprimé le désir de rentrer dans leur pays (HCR, 2013d).

Niger : Le Niger avait accueilli 50 515 réfugiés maliens d'après les chiffres les plus récents de mai 2013 (HCR, 2013c). On estimait à quelque 5 000, les Maliens vivant dans des sites spontanés proches de la frontière (HCR, 2013a). Les réfugiés viennent pour la plupart des régions de Tillabéri et Tahoua, très fortement exposées à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition (HCR, 2013c). La population réfugiée a continué d'augmenter cette année. Depuis le début de l'intervention militaire au Mali en janvier 2013, 10 000 nouveaux réfugiés maliens seraient arrivés dans la région de Tahoua, où l'eau est rare et les établissements de santé inexistantes (HCR, 2013d). Outre les réfugiés maliens, 3991 Nigériens qui vivaient au Mali sont aussi retournés au Niger (HCR, 2013a). En février 2013, les réserves de vivres locales étant épuisées et

n'ayant pas pu être réapprovisionnées depuis le Mali, la région risquait de connaître des problèmes (OIM, 2013f). Si la situation nutritionnelle s'est récemment améliorée dans les camps de réfugiés, des installations supplémentaires d'approvisionnement en eau et d'assainissement sont nécessaires et les abris doivent être améliorés. Les Maliens réfugiés au Niger estiment actuellement que les conditions de sécurité ne leur permettent pas de rentrer dans leur pays (documents internes de l'OIM).

Burkina Faso: On comptait 49 975 réfugiés maliens au Burkina Faso à la fin d'avril 2013 (HCR, 2013c). Les réfugiés ont déclaré qu'ils n'envisageaient pas encore de rentrer car ils ne pensaient pas que le niveau de sécurité soit suffisant (documents internes de l'OIM). Comme au Niger et en Mauritanie, un soutien financier plus important est nécessaire pour répondre aux besoins des réfugiés (HCR, 2013h). Les populations locales restent exposées à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition et, avec l'arrivée de la saison des pluies, elles risquent de pâtir des inondations qui se produisent chaque année (documents internes de l'OIM).

Guinée et Togo : Le nombre de réfugiés en janvier 2013 en Guinée (26) et au Togo (20) reste très minime (HCR, 2013c).

Algérie : Malgré la fermeture officielle de la frontière avec le Mali le 14 janvier 2013 (Oxfam, 2013a), certains Maliens continuent de gagner l'Algérie pour y trouver refuge. D'après le HCR, 1 500 réfugiés maliens se trouvaient en Algérie en avril 2013 (HCR, 2013f). Ceux qui sont entrés dans ce pays en janvier 2013 étaient essentiellement des femmes et des enfants, qui se sont rendus dans des endroits comme Timayawen ou Tinzawaten, où ils ont loué des maisons (HCR, 2013i).

Sénégal et Côte d'Ivoire : Il n'a été fait état d'aucun Malien entrant au Sénégal, et seulement un nombre limité aurait gagné la Côte d'Ivoire. Des plans d'intervention d'urgence ont été établis en vue d'une intervention multiseCTORielle en cas d'afflux (documents internes de l'OIM). D'après une évaluation commune effectuée par l'OIM, le HCR et le Service d'aide et d'assistance aux réfugiés et apatrides (SAARA) en novembre 2012, environ 4 000 Maliens avaient franchi la frontière ivoirienne à cause du conflit. Toutes ces personnes vivaient chez des membres de leur famille ou dans des communautés d'accueil, et aucune demande d'asile ou de statut de réfugié n'avait été déposée. Depuis, la plupart ont apparemment regagné le Mali en raison de l'amélioration des conditions de sécurité (documents internes de l'OIM).

Pays situés au-delà de la région : Jusqu'ici, il n'y a pas eu d'exode important de Maliens dans les pays situés au-delà de la région. L'Europe et les Etats-Unis n'ont pas enregistré d'afflux massif de Maliens en quête d'asile depuis le conflit. La Suisse et la France ont toutes deux retiré le Mali de la liste des pays « sûrs » fin 2012, permettant ainsi aux Maliens de demander l'asile sur leur sol (Forum Réfugiés, 2012 ; Slate Afrique, 2012). En 2012, 2 531 Maliens ont demandé l'asile en Europe, ce qui est peu en comparaison avec les requérants originaires d'autres pays. Le Mali figurait au 35e rang sur 44 parmi les pays industrialisés ayant reçu des demandeurs d'asile en 2012, soit un net recul par rapport à 2011, où il était classé au 27e rang sur 40. Le Mali ne faisait partie des dix premiers pays d'origine des demandeurs d'asile qu'en Italie (9e rang) et en Espagne (6e rang) (HCR, 2012a).

MOUVEMENTS ET INTENTIONS DE RETOUR

La plupart des réfugiés maliens estiment qu'il n'est pas encore sûr de regagner leur pays, bien que certains aient déclaré souhaiter rentrer chez eux et que l'on signale des retours. Néanmoins, malgré l'absence de chiffres, il semble que les réfugiés soient beaucoup moins nombreux à rentrer que les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays (documents internes de l'OIM), ce qui peut s'expliquer en partie par la composition ethnique de la population réfugiée. Comme pour les déplacés internes, le retour des réfugiés maliens n'est pas encouragé dans la mesure où les conditions ne sont pas encore en place pour assurer le bon déroulement de vastes mouvements de retour. Le fait que la plupart des réfugiés maliens sont des éleveurs touaregs et maures, groupes ethniques que beaucoup associent, souvent à tort, aux groupes rebelles, pose des problèmes de protection supplémentaires. En 2012, certains Touaregs qui avaient fui le conflit sont restés à l'intérieur du Mali mais, les tensions s'intensifiant, ils ont eu tendance à fuir dans les pays voisins, comme dans les camps de réfugiés de Mauritanie ou du Niger (Blair, 2013). Certains groupes armés, tels que Ganda Koy, la principale milice songhai, ont utilisé le conflit pour accuser publiquement les Touaregs d'avoir soutenu les rebelles du MNLA, afin de tenter de les affaiblir. Depuis l'intervention militaire de janvier 2013, des rapports ont fait état de violations des droits de l'homme et de conflits ethniques dus à des « vengeances » contre des Touaregs et autres populations du nord à la peau claire, considérés comme étant associés aux rebelles, ce qui a déclenché de nouveaux déplacements et rend difficile le retour des réfugiés.

3. Autres flux et schémas de mobilité provoqués par la crise

Le conflit n'a pas seulement déplacé d'importantes populations de Maliens à l'intérieur de leur pays et dans des pays voisins, mais il a également eu de profondes incidences sur divers flux et schémas de mobilité.

Flux de migration de nomades et d'éleveurs : Les éleveurs et les groupes nomades ont clairement été touchés par le conflit, l'insécurité les ayant contraints à se disperser dans tout le nord du Mali et au-delà des frontières (IRIN, 2013a). La majorité des réfugiés sont en fait des éleveurs appartenant aux groupes ethniques des Touaregs ou des Maures. Un nombre plus grand encore de déplacements internes ont eu lieu dans le nord du Mali, bien qu'il soit difficile de connaître précisément leur ampleur en raison de l'impossibilité d'accéder à ces régions. Des zones d'installation de nomades à l'extérieur de Bamako ont également été signalées (documents internes de l'OIM). Ces déplacements massifs ont eu des incidences sur les mouvements et les moyens d'existence traditionnels. Par exemple, le conflit a contraint les éleveurs à abandonner leurs routes migratoires habituelles et les a empêchés de retourner dans les pâturages situés au nord du fleuve Niger (IRIN, 2012a). Beaucoup ont aussi dû abandonner leurs tentes traditionnelles à cause des combats (OCHA, 2013e), se retrouvant sans abri. Pendant l'occupation, les insurgés ont prélevé du bétail selon leur bon vouloir et, à présent, les éleveurs n'ont pas suffisamment d'argent pour nourrir le cheptel restant. Comme ils ne peuvent les garder, beaucoup ont été contraints d'abandonner leurs bêtes ou de les vendre à très vil prix. Cette situation aura des effets négatifs et potentiellement irréversibles sur leurs moyens de subsistance, et pourrait se traduire par l'apparition de flux migratoires permanents vers les zones urbaines (IRIN, 2013a).

Flux de migration circulaire : Il existe très peu d'informations sur les répercussions de la crise sur les flux de migration circulaire, comme entre la Côte d'Ivoire et le Mali. Il semblerait que les flux de migration de main-d'œuvre de Maliens du sud vers la Guinée, pour travailler dans les mines d'or du nord du pays, se soient poursuivis de manière ininterrompue pendant le conflit (documents internes de l'OIM). Au Sénégal, bien qu'il n'existe pas de chiffres officiels, il est possible que les flux migratoires aient diminué, notamment sous l'effet du ralentissement des échanges commerciaux entre les deux pays (documents internes de l'OIM). A l'intérieur du Mali, les flux de migration circulaire entre le nord et le sud se sont inversés. D'après les déplacés internes qui ont été interrogés, les hommes se rendaient traditionnellement dans le sud pour des raisons économiques, laissant leur famille dans le nord. Après leur déplacement, ces tendances se sont inversées : des familles entières s'étant réfugiées dans le sud, les hommes retournent à présent dans le nord pour vérifier l'état de leurs biens (documents internes de l'OIM).

Urbanisation : Le conflit a encore intensifié la tendance à l'urbanisation, beaucoup de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays fuyant vers les villes du Mali, où elles vont probable-

ment séjourner un certain temps et pourraient rester définitivement si les conditions du retour ne s'améliorent pas. Une proportion importante de déplacés internes se trouvant dans les agglomérations, leur présence alourdit la pression sur les infrastructures et les services disponibles tant pour la population locale que pour les nouveaux arrivants. La tendance à l'urbanisation se vérifie également dans les pays voisins dans lesquels les réfugiés maliens ont fui. Par exemple, comme nous l'avons déjà mentionné dans le cas de la Mauritanie et de la Guinée, de nombreux Maliens fuyant le conflit se sont rendus directement dans des villes (Nouakchott et Conakry) au lieu de rester à la frontière dans des camps de réfugiés. En outre, l'arrivée des réfugiés venant peser encore sur les ressources limitées des communautés d'accueil, de nombreuses populations locales pourraient, elles aussi décider de partir s'installer en ville. En Mauritanie, le Gouvernement demande un soutien supplémentaire pour la population locale, afin d'éviter des déplacements massifs vers les centres urbains (documents internes de l'OIM).

Flux de migration irrégulière et de transit : Le Mali est un pays important de migration irrégulière et de transit, bien que l'on ne connaisse pas très bien l'incidence du conflit sur ces schémas migratoires ou quelles pourraient en être les répercussions à mesure que la situation évolue dans le nord. Des rapports indiquent que la migration irrégulière se poursuivrait. Par exemple, des Maliens et d'autres migrants continuent de transiter par le Niger pour franchir la frontière libyenne (documents internes de l'OIM). La crise actuelle a avivé le sentiment d'inquiétude des populations de la région face aux risques de terrorisme et d'insécurité croissante, si bien que certains gouvernements ont pu envoyer des soldats au Mali avec l'appui tacite de leur opinion publique (par exemple, le Burkina Faso et le Sénégal). De plus, la Guinée a renforcé sa frontière avec le Mali, tandis que l'Algérie a fermé la sienne. De surcroît, l'instabilité qui règne dans la région du Sahel pourrait aussi conduire à une intensification des flux de migration irrégulière et du trafic de stupéfiants en Méditerranée, ainsi qu'à des attaques d'insurgés dans cette région (Melly, 2013).

Victimes de la traite des personnes : Il n'existe actuellement pas d'informations relatives à l'incidence du conflit sur la traite des personnes au Mali ou dans la région, bien que des rapports aient indiqué que les enfants risquent à présent davantage d'être victimes de cette pratique à cause du départ précipité des familles fuyant la crise, de l'abandon par ces dernières de leurs biens, et du fait que des enfants ont été séparés du chef de famille ou d'autres membres de leur famille (documents internes de l'OIM).

4. Réponse à la crise au Mali et ailleurs

Besoins humanitaires et appui des acteurs internationaux :

L'aide humanitaire s'est lentement améliorée depuis fin janvier 2003 à la suite de l'intervention militaire et a facilité l'accès au nord du Mali, si bien que les acteurs humanitaires ont pu intensifier leur action et mieux évaluer la situation. Reste que cette plus grande facilité de pénétration dans le nord concerne les zones urbaines, et que la sécurité ne peut être garantie à l'extérieur des villes. L'accès au nord a également été entravé par l'insécurité et l'effondrement des systèmes de transport commerciaux pendant le conflit. Depuis, les transports publics en bus ont été rétablis entre Bamako et Gao, et des bateaux ont commencé à desservir les villes de Mopti et Tombouctou (HCR, 2013e). Cependant, les mines terrestres et les dispositifs explosifs improvisés mis en place le long de ces routes représentent un risque à la fois pour les civils et pour les acteurs humanitaires (CSNU, 2013c ; IDMC, 2013).

L'aide humanitaire a été un soutien important pour les personnes déplacées car beaucoup ne bénéficient toujours pas de services suffisants, les services sociaux étant débordés ou ayant purement et simplement fermé (MSF, 2013 ; documents internes de l'OIM). Si le nord a peut-être pâti de l'occupation et connu un effondrement majeur des services, le sud abrite actuellement 224 641 personnes déplacées, et l'insécurité alimentaire ainsi que la malnutrition chroniques affectent toute la région du Sahel. Mopti, Gao et Tombouctou sont souvent touchées, chaque année, par une épidémie de choléra (entre juin et septembre), et les récents flux migratoires pourraient accroître le risque de propagation de l'épidémie cette année. Tenant compte de cette réalité, l'appel de fonds humanitaire, la procédure d'appel global pour le Mali, inclut les besoins prioritaires suivants dans tout le pays : sécurité alimentaire ; nutrition ; eau, assainissement et hygiène ; et protection (NU, 2013c).

Même dans les régions facilement accessibles (comme dans le sud), l'aide aux personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et aux communautés d'accueil est souvent entravée par une grave pénurie de fonds et de capacités (IDMC, 2013). Jusqu'à présent, la procédure d'appel global pour le Mali n'a recueilli que 30 % des fonds requis (OCHA, 2013b). Elle est aussi liée à d'autres appels globaux pour des pays de la région (Burkina Faso, Tchad, Niger et Mauritanie) par la Stratégie régionale 2013 pour le Sahel, afin d'apporter une réponse cohérente aux besoins nés de la crise alimentaire et du conflit au Mali, qui eux aussi ne sont financés qu'à 29 % (OCHA, 2013b). Les procédures d'appel global et la Stratégie pour le Sahel font l'objet de mises à jour fréquentes afin de tenir compte de l'évolution de la situation. La Stratégie régionale intégrée de l'ONU pour le Sahel qui doit être présentée d'ici peu au Conseil de Sécurité des Nations Unies, fournira aussi un cadre englobant les questions d'aide humanitaire, de gouvernance, de sécurité, de droits de l'homme et de développement (Nations Unies, 2013a).

Soutien de la diaspora : La diaspora malienne a contribué à atténuer les conséquences humanitaires et politiques de la crise. Elle s'est montrée particulièrement active en France, où elle a plaidé en faveur de l'intervention militaire internationale (Keller, 2013). Elle a soutenu l'ouverture d'écoles et la collecte de dons par l'intermédiaire du Collectif des Maliens de France. Le 7 avril 2012, une Marche pour la paix et l'unité au Mali a été organisée à Paris pour sensibiliser l'opinion à la crise malienne. Au début du conflit, la diaspora a également joué un rôle en essayant d'expliquer la composition ethnique du Mali, à savoir qu'il existe dans le nord de nombreux groupes ethniques autres que les Touaregs. Elle s'est attachée à sensibiliser les populations touaregs, et à résoudre maints problèmes du nord qui ne sont pas spécifiquement touaregs, notamment le sous-développement, la pauvreté et le règlement des conflits. Selon l'ambassadeur du Mali en France, il existe une forte solidarité au sein de la diaspora malienne tout entière, et des manifestations de soutien similaires sont organisées ailleurs dans le monde (OCDE, 2012). Par exemple, le Gouvernement malien a reçu des dons de la diaspora malienne du Burundi, de la Guinée équatoriale et du Sénégal, afin que ceux-ci soient distribués à la population. D'après le Gouvernement, des groupes de la diaspora ont également envoyé des contributions financières pour soutenir les actions militaires (Gouvernement du Mali, 2013a).

Soutien des gouvernements et du secteur privé : Le Gouvernement du Mali a reçu des dons de l'Algérie, de la Chine, du Maroc et de la Turquie pour aider les populations déplacées. Le secteur privé a lui aussi fourni des contributions, comme Moneysgram, SOPAM Energy Mali, et la société d'embouteillage d'eau et de jus de fruits Kirène. Ces dons consistaient souvent en colis de vivres et en eau, distribués aux populations déplacées dans le nord (Gouvernement du Mali, 2013a ; documents internes de l'OIM). Des gouvernements de la région, l'Union africaine et la CEDEAO participent activement aux discussions sur la situation au Mali, bien que celles-ci portent essentiellement sur les aspects politiques et de sécurité de la crise.

5. Transition et stabilisation post-crise

Alors que les besoins humanitaires persistent, le Mali se trouve aussi confronté au problème de la transition et de la stabilisation politiques. Le pays se prépare à des élections, qui devraient se tenir ultérieurement cette année, et le Bureau politique des Nations Unies au Mali (UNOM) a ouvert des bureaux pour appuyer le processus politique (Feltman, 2013). Le pays a connu des insurrections relativement fréquentes par le passé, notamment de la part du Mouvement populaire de libération de l'Azawad (MPLA) en 1990 puis en 2000, ce qui indique que la situation actuelle n'est pas un événement isolé et souligne la nécessité de trouver des solutions durables pour la paix.

Une étape décisive du processus politique a été franchie en janvier 2013, lorsque le gouvernement du Mali a adopté une feuille de route pour la transition. Ce document souligne les besoins humanitaires des populations déplacées et des réfugiés, ainsi que la nécessité de faciliter les retours une fois que les conditions requises seront en place. Le Plan pour la relance durable du Mali 2012-2014 (Gouvernement du Mali, 2013b), établi en avril 2013, donne une image précise des divers aspects à prendre en compte pour que le pays progresse vers la phase de transition. Il mentionne les populations déplacées à l'intérieur du pays et les réfugiés, et insiste sur la nécessité de répondre à leurs besoins, tout en accordant une attention importante au processus de retour et de réintégration.

Le Conseil de sécurité des Nations Unies a récemment instauré une Mission multidimensionnelle intégrée des Nations

Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), qui deviendra effective le 1er juillet 2013. Son mandat consistera notamment à aider les autorités de transition maliennes à rétablir l'autorité de l'Etat, ainsi qu'à accompagner les efforts visant à rebâtir le secteur de la sécurité malien, à écarter les menaces et à prendre activement des dispositions afin d'empêcher le retour d'éléments armés (CSNU, 2013a).

Pour trouver une solution à long terme à la crise chronique au Sahel et mieux préparer les communautés aux crises futures, l'adoption d'un « programme de résilience » a été prônée afin de tenter de répondre aux besoins tant humanitaires que de développement. Si des discussions sont encore en cours sur la manière de concrétiser cette résilience, l'UE a lancé l'« Alliance globale pour l'initiative résilience- Sahel » (AGIR Sahel) en juin 2012, afin de mettre en œuvre ce programme.



3

PARTIE III : RECOMMANDATIONS

Le Mali doit relever simultanément un vaste éventail de défis pour surmonter la crise actuelle. Il doit notamment lancer un processus politique qui soit véritablement participatif et favorise la réconciliation et la paix ; rétablir les services publics essentiels dans le nord et améliorer leurs prestations dans le sud ; stimuler le développement économique et moderniser le secteur agricole ; et réformer les services de sécurité. La prise en compte intégrée de tous les aspects de la mobilité humaine due à la crise est l'un de ces défis, qui est directement lié à la paix durable, à l'amélioration de la stabilité et de la sécurité humaine, ainsi qu'à la promotion de l'assistance et de la protection humanitaires. Concrètement, l'OIM recommande d'œuvrer dans les directions suivantes :

1. Assurer une approche double, axée d'une part sur l'assistance et la protection humanitaires, et d'autre part sur l'aide à la transition et au redressement

Le calme relatif apporté par l'intervention militaire internationale conduit à juste titre à s'interroger désormais sur les mesures à prendre pour mettre résolument le Mali sur le chemin d'une paix et d'un développement économique durables. Le Gouvernement de transition malien a clairement indiqué qu'il avait besoin du soutien de la communauté internationale pour faire avancer son pays et mettre en œuvre un ambitieux Plan pour la relance durable du Mali 2013-2014, qui donne un aperçu détaillé des nombreux défis que doit relever le Mali ces prochains mois, en mettant un accent particulier sur la nécessité du développement économique.

Tout en se préparant à répondre aux besoins à long terme en matière de transition et de redressement dans le nord comme dans le sud du pays, le Gouvernement de transition et la communauté internationale doivent veiller à ce que les besoins vitaux des populations déplacées et des autres personnes touchées par la crise soient satisfaits par une assistance humanitaire intelligente et efficace. Si elle est prodiguée de manière judicieuse, cette assistance peut également permettre de réduire les pressions sur les communautés et éviter une aggravation des tensions et des troubles pendant la période de transition. Les populations les plus vulnérables ont des besoins urgents, notamment en matière de vivres, d'abris, de soins de santé, d'éducation et d'aide aux moyens de subsistance. Les interventions doivent avoir pour but de réduire la dépendance de ces populations vulnérables à l'égard de l'assistance et de les protéger contre les abus, notamment la violence dirigée contre le sexe féminin, la traite des êtres humains et le recrutement d'enfants par des groupes armés. Il est important que les

stratégies et les activités de soutien aux populations déplacées prennent en compte le caractère principalement urbain des déplacements au Mali.

Cette double approche devra probablement se poursuivre dans un avenir proche. Selon toute probabilité, les déplacements se prolongeront en raison de la poursuite d'un conflit et d'une insécurité de faible intensité dans le nord pendant le temps nécessaire pour que les services de base tels que la santé et l'éducation deviennent plus largement accessibles dans les zones de déplacement, ainsi que des contraintes imposées par le cycle agricole aux populations déplacées qui dépendent de l'agriculture pour subsister. Le fait que les communautés et les autorités locales du nord doivent être prêtes pour le retour et la réintégration des populations à la fois de réfugiés et de personnes déplacées à l'intérieur du pays complique encore le problème. Si ces déplacements devaient effectivement durer, il conviendrait de continuer à fournir un appui et une assistance aux populations les plus vulnérables .

2. Renforcer la collecte et la gestion d'informations

Pour améliorer la planification des activités tout le long du spectre allant de l'assistance humanitaire jusqu'à l'aide à la transition et au redressement, il est fondamental de continuer à investir dans le suivi des mouvements de population et dans la surveillance et l'évaluation des besoins et des intentions des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et de celles qui retournent chez elles, ainsi que des besoins des communautés d'accueil dans les zones de déplacement et de retour ; de surveiller les problèmes de protection ; et d'établir le profil des migrants ainsi que leurs intentions de déplacement. Il est en outre recommandé de renforcer la surveillance des flux de populations transfrontaliers et internes, afin de pouvoir noter tous les retours spontanés de réfugiés et de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays. Parallèlement, la CMP aura besoin de moyens financiers supplémentaires afin d'être mieux à même d'assurer la gestion des informations.

3. Adopter une approche régionale de la crise migratoire au Mali

Etant donné le grand nombre de personnes déplacées dans toute la région, la porosité des frontières dans l'ensemble du Sahel, l'importance des routes commerciales et des activités transfrontalières pour l'économie régionale (y compris le trafic illicite) et enfin les routes de migration (dont celles empruntées pour la traite) et de transhumance, il est capital d'adopter une approche régionale de la crise migratoire au

Mali, ce qui suppose notamment d'élaborer des mesures complémentaires et cohérentes pour résoudre les problèmes des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, tout en reconnaissant les différences importantes existant entre ces deux catégories.

De plus, la crise alimentaire qui frappe toute la région du Sahel exige aussi une meilleure intégration de la mobilité dans l'approche humanitaire et le processus de transition au Mali, ainsi que dans le contexte plus général du programme régional de résilience. Des informations supplémentaires sont nécessaires pour répondre pleinement aux problèmes provoqués par les répercussions de la crise au Mali sur les schémas de mobilité régionaux et les groupes de migrants tels que les éleveurs et les migrants saisonniers, et pour mieux comprendre la manière dont la crise a aggravé des dynamiques migratoires préjudiciables préexistantes, comme le trafic illicite et la traite des êtres humains. Les efforts déployés dans ce sens permettraient aussi de mesurer l'impact de la crise sur les activités de traite des êtres humains et de trafic illicite, et pourraient alors aider à élaborer des stratégies à moyen et long terme de prévention et d'assistance aux victimes de ces pratiques.

4. Appuyer les activités de stabilisation et de transition : un objectif stratégique immédiat à l'intérieur du Mali

Il est essentiel que la stratégie de la communauté internationale intègre des mesures de stabilisation communautaire, car celles-ci sont cruciales pour éviter l'apparition d'autres griefs susceptibles de déclencher un nouveau conflit, et pour limiter le pouvoir de nuisance de divers auteurs de troubles. Tant que le retour ne peut être encouragé, il faut s'efforcer au premier chef de prévenir et d'atténuer les causes profondes du conflit (par exemple, en instaurant des discussions au sein de la communauté, en distribuant les dividendes de la paix ou en améliorant l'accès aux services sociaux élémentaires et à des possibilités économiques). Dans le même temps, il convient de donner la priorité aux activités de stabilisation communautaire car ce sont elles qui créeront les conditions indispensables au retour des populations déplacées et qui peuvent en outre réduire le risque de nouveaux déplacements et/ou de déplacements secondaires parmi les personnes rentrées spontanément. A cet égard, il est fondamental que des relations soient nouées et la confiance établie entre les autochtones et les autorités locales dans le nord. Par ailleurs, le fait de faciliter rapidement la remise en état des infrastructures communautaires et le rétablissement des services essentiels et des administrations publiques dans le nord pourrait aussi faciliter la mise en œuvre du programme de résilience plus large préconisé par la communauté internationale.

5. Planifier des solutions durables, y compris des activités de retour et de réintégration, de manière judicieuse et stratégique

Si le volume, le rythme et la nature des retours continueront d'être essentiellement (mais pas exclusivement) fonction des conditions de sécurité, la stabilité à long terme dépendra de trois variables majeures : l'existence de services de base dans les communautés du nord, de possibilités de subsistance et d'une confiance plus grande dans le Gouvernement. La communauté internationale n'encouragera pas les retours tant que les conditions requises ne seront pas réunies, bien que des mesures doivent être prises pour soutenir les retours spontanés par une assistance humanitaire en cours de route.

Une fois que les conditions du retour sont remplies d'un point de vue humanitaire et sous l'angle de la sécurité, des efforts doivent être déployés pour appuyer le retour et la réintégration des populations déplacées dans leur communauté d'origine. Cette initiative doit être intégrée dans une démarche plus large de recherche de solutions durables pour les personnes déplacées qui tiennent compte de la stratégie de développement et associe tous les acteurs intéressés. Il conviendrait notamment de prévoir des actions permettant d'accéder aux services sociaux élémentaires, tels que la fourniture d'abris et d'articles non alimentaires, l'éducation, la santé, et des mesures d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène. Cette stratégie devrait être en place pour les migrants de retour, y compris les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, et devrait prévoir un soutien équitablement réparti entre les deux groupes, ainsi qu'en faveur des communautés d'accueil, afin d'éviter les tensions potentielles.

6. Investir dans la consolidation de la paix et l'instauration d'un processus démocratique ouvert

Etant donné les tensions croissantes au sein des communautés déplacées, ainsi que les tensions et inégalités historiques entre le nord et le sud, il est essentiel de faciliter le processus de consolidation de la paix, d'atténuation des conflits et de renforcement de la confiance entre les différentes communautés ethniques, de même qu'entre l'ensemble de la population et les institutions gouvernementales et leurs partenaires. L'instauration de la Commission dialogue et réconciliation du Mali, le 30 mars 2013, est une mesure positive et fondamentale prise par le Gouvernement. Il conviendra de veiller à ce qu'elle soit bien utilisée et considérée par toutes les parties intéressées comme un processus légitime.

En outre, il y a lieu de tenir compte d'un certain nombre de priorités émergentes afin de promouvoir la paix :

Elections: Dans le contexte de la consolidation du processus démocratique, il est recommandé de veiller sans tarder à permettre aux populations déplacées privées de leurs droits de s'enregistrer et de participer à l'élection présidentielle de juillet 2013, afin que les personnes aient de nouveau confiance dans le Gouvernement et croient en la démocratie.

Jeunes vulnérables et ex-combattants : Il faudra également mettre en place un processus national de consolidation de la paix ainsi qu'une réforme du secteur de la sécurité par des mesures de gouvernance, de désarmement et de réintégration, ainsi qu'un appui ciblé pour aider les jeunes vulnérables et les ex-combattants démobilisés à trouver un moyen de subsistance, en insistant tout particulièrement sur la démobilisation et la réintégration des enfants soldats au sein de leur communauté. Ce domaine d'intervention nécessitera un cadre complet défini par des circulaires interministérielles et les mesures prévues par la résolution 1612 du Conseil de sécurité des Nations Unies, en coordination avec la Mission intégrée des Nations Unies.

Diaspora malienne : La diaspora malienne a joué un rôle important pendant le conflit en plaidant en faveur de l'intervention. Elle peut être un acteur majeur pour faire progresser et stabiliser la situation au Mali, capacité qu'il convient d'exploiter. Les activités de consolidation de la paix, de réconciliation et de développement doivent associer la diaspora afin de tirer profit de ses compétences et de ses réseaux aux niveaux national et communautaire, et de promouvoir une paix durable même au-delà des frontières du pays.

7. Traiter le problème de la gestion des migrations et des frontières au Mali et dans la région sous l'angle de la sécurité, et compléter cette approche par un appui aux moyens de subsistance et aux activités génératrices de revenus pour les communautés frontalières

La prolifération, dans la région, d'armes provenant du conflit libyen, alliée à l'absence de mesures pour contrôler l'arrivée de ces armes dans la région, a permis l'éclatement du conflit en janvier 2012. Certains gouvernements, y compris de pays voisins du Mali, ont déjà présenté des demandes de soutien et élaboré des programmes nationaux intégrés relatifs à la réforme du secteur de la sécurité. Il est indispensable de mettre en œuvre ces programmes pour établir des mécanismes adéquats permettant de contrôler et de sécuriser les frontières nationales dans tout le Sahel, afin de lutter contre la criminalité transnationale organisée ; de doter les pouvoirs publics des capacités nécessaires pour mettre sur pied des programmes de désarmement ; d'instituer des mécanismes de protection pour les migrants les plus vulnérables ; et de combattre le blanchiment d'argent et le financement des groupes criminels. Les activités illicites transfrontalières prospérant à la faveur de structures de gouvernance déficientes, il importe également d'investir dans de nouveaux moyens de subsistance et d'autres activités génératrices de revenus à l'intention des communautés frontalières marginalisées, dont les membres se livrent aujourd'hui à des activités transfrontalières illicites, comme le trafic d'armes ou la traite des personnes. Parallèlement, les politiques doivent aussi tenir compte des schémas migratoires transfrontaliers des groupes d'éleveurs et de nomades afin de ne pas entraver leurs déplacements ni porter préjudice à leurs moyens de subsistance.

Approche consistant à « Ne pas nuire » : Toutes les activités doivent tenir compte des besoins à la fois des communautés déplacées et des communautés d'accueil afin de réduire le risque de tensions dues au caractère limité des ressources dans un contexte d'insécurité alimentaire pouvant être perçu comme une discrimination ethnique.





RÉFÉRENCES

Amnesty International

- 2012 Mali Les civils paient un lourd tribut au conflit. *Amnesty International*, septembre 2012, www.amnesty.org/fr/library/asset/AFR37/007/2012/en/24e74b0b-638b-4da7-ac51-f6f42b5d5f24/afr370072012fr.pdf

Ballo, M.

- 2009 *Migration au Mali : Profil National 2009*. OIM. Disponible à l'adresse : http://publications.iom.int/bookstore/free/Mali_Profile_2009.pdf

Banque mondiale

- 2013 *World DataBank*. Disponible à l'adresse : <http://data.worldbank.org/>
- 2011 *Migration and Remittances Factbook 2011, 2e édition*. Banque mondiale, Washington D.C. Disponible à l'adresse : http://publications.worldbank.org/index.php?main_page=product_info&products_id=23876
- 2007 *Développement des villes maliennes – Enjeux et Priorités. Africa Region Working Paper Series No. 104a*. World Bank, septembre 2007. Disponible à l'adresse : www.worldbank.org/afr/wps/wp104_french.pdf

British Broadcasting Corporation (BBC)

- 2012 Tuareg rebels make troubled return from Libya to Mali. *BBC*, 29 février 2012, www.bbc.co.uk/news/world-africa-17192212
- 2011 Tuaregs 'join Gaddafi's mercenaries'. *BBC*, 4 mars 2011, www.bbc.co.uk/news/world-12647115

Bertelsmann Stiftung

- 2012 *BTI 2012: Mali Country Report*. Bertelsmann Stiftung. Disponible à l'adresse : www.bti-project.org/country-reports/wca/mli

Blair, D.

- 2013 Timbuktu's Arabs flee as Mali faces challenge to create lasting peace. *The Telegraph*, 10 février 2013. www.telegraph.co.uk/news/worldnews/africaandindianocean/mali/9859300/Timbuktus-Arabs-flee-as-Mali-faces-challenge-to-create-lasting-peace.html

Boukhars, A.

- 2013 *The Mali conflict: avoiding past mistakes*. Policy Brief No. 148. FRIDE, février 2013. Disponible à l'adresse : www.fride.org/publication/1105/the-mali-conflict:-avoiding-past-mistakes

Christian Aid

- 2013 *Northern security vacuum deepens plight of Malians at onset of hunger season*. Christian Aid, 28 mai 2013, www.christianaid.org.uk/pressoffice/pressreleases/may-2013/northern-security-vacuum-deepens-plight-of-malians-at-onset-of-hunger-season.aspx

Commission européenne, Direction générale de l'aide humanitaire et de la protection civile (ECHO)

- 2013 *Humanitarian Implementation Plan (HIP): Mali, Version 2*. ECHO, 5 mars 2013. Disponible à l'adresse : <http://reliefweb.int/report/mali/humanitarian-implementation-plan-hip-mali-echomlibud201391000-last-update-050313-version>

Commission Mouvement de Populations (CMP)

- 2013a *Rapport sur les mouvements internes des populations – Mai 2013*. CMP, 21 mai 2013.

- 2013b *Rapport sur les mouvements internes de population – Avril 2013*. CMP, 30 avril 2013.

- 2013c *Rapport sur les mouvements internes de population – Février 2013*. CMP, 20 mars 2013.

- 2013d *Rapport sur les mouvements internes de population*. CMP, 21 février 2013.

- 2013e *Estimation du nombre de Personnes Déplacées Internes au Mali, 8-14 janvier 2013*. CMP, janvier 2013.

- 2012 *Rapport actualisé – Estimation du nombre de Personnes déplacées internes au Mali*. CMP, novembre 2012.

Conseil de sécurité des Nations Unies (CSNU)

- 2013a *Résolution 2100*. CSNU, 25 avril 2013. Disponible à l'adresse : [www.un.org/french/documents/view_doc.asp?symbol=S/RES/2100\(2013\)](http://www.un.org/french/documents/view_doc.asp?symbol=S/RES/2100(2013))
- 2013b *Présentation du rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali*. Jeffrey Feltman, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, 3 avril 2013.
- 2013c *Exposé du Conseil de sécurité sur le Mali*. Valerie Amos, Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires et Coordinatrice des secours d'urgence, 18 mars 2013.
- 2012 *Rapport de la mission d'évaluation des incidences de la crise libyenne sur la région du Sahel. S/2012/42*. CSNU, 17 janvier 2012. Disponible à l'adresse : www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=S/2012/42&Lang=F

Département d'Etat des Etats-Unis (USDOS)

- 2012 *Trafficking in Persons Report 2012 – Mali*. UNDOCS, 19 juin 2012. Disponible à l'adresse : www.ecoi.net/local/link/220047/341361_de.html

Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (DAES-ONU)

2012 *World Urbanization Prospects: 2011 Revision*. DAES-ONU. Disponible à l'adresse : <http://esa.un.org/unup/>

2011 *World Population Prospects: 2010 Revision*. DAES-ONU. Disponible à l'adresse : <http://esa.un.org/wpp/>

DiBartolomeo, A., T. Fakhoury et D. Perrin

2010 *Profil migratoire : Mali*. Consortium pour la recherche appliquée sur les migrations internationales (CARIM), mai 2010. Disponible à l'adresse : www.carim.org/public/migrationprofiles/MP_Mali_FR.pdf

Diombana, L.

2011 *Evaluation des besoins des migrants maliens de retour de la Libye et de leurs communautés d'origine, cas du cercle de Kita et de la commune urbaine de Gao*. OIM, août 2011.

Famine Early Warning System Networks (FEWS NET)

2013 *Mauritanie Mise à jour sur la sécurité alimentaire*. FEWS NET, mars 2013. Disponible à l'adresse : <http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/Mauritanie%20Mise%20a%20jour%20sur%20la%20securita%20alimentaire%20Mars%202013.pdf>

Fletcher, P.

2013 *Mending Mali Poses Political and Ethnic Puzzle*. *Reuters*, 6 mars 2013, <http://uk.reuters.com/article/2013/03/06/uk-mali-reconstruction-insight-idUKBRE9250SQ20130306>

Forum Réfugiés

2012 *Droit d'asile : le Mali n'est plus un pays d'origine sûr*. *Forum Réfugiés*, 21 décembre 2012. Disponible à l'adresse : www.forumrefugies.org/s-informer/communiques2/droit-d-asile-le-mali-n-est-plus-un-pays-d-origine-sur

Gouvernement du Mali

2013a *Portail officiel du Gouvernement. Gouvernement du Mali*. Disponible à l'adresse : www.primature.gov.ml (site consulté le 20 avril 2013).

2013b *Plan pour la Relance Durable du Mali 2013-2014*. Avril 2013. Disponible à l'adresse : www.maliapd.org/IMG/file/pdf/DOCUMENTS_CLES/12.%20PRED/Plan_de_Relance_Durable_VF_du_8_avril_2013.pdf

The Guardian

2013 *Tourism in Mali fades away as instability leads to hardship*. *The Guardian*, 9 janvier 2013, www.guardian.co.uk/world/2013/jan/09/tourism-mali-fades-away-instability

Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)

2013a *Mali Operation: Niger Overview*. HCR, 20 Mai 2013. Disponible à l'adresse : <http://data.unhcr.org/MaliSituation/download.php?id=678>

2013b *Mali Operation: Regional Overview*. HCR, 10 Mai 2013. Disponible à l'adresse : <http://reliefweb.int/map/mali/mali-operation-regional-overview-10-may-2013>

2013c *Opération Mali : Vue d'ensemble*. HCR. Disponible à l'adresse : <http://data.unhcr.org/MaliSituation/regional.php> (site consulté le 5 mai 2013)

2013d *HCR Profil d'opérations 2013 – Mauritanie*. HCR. Disponible à l'adresse : www.unhcr.fr/pages/4aae621d5a1.html (site consulté le 5 mai 2013).

2013e *HCR Profil d'opérations 2013 – Situation au Mali (Mali, Niger, Burkina Faso)*. HCR. Disponible à l'adresse : www.unhcr.fr/cgi-bin/taxis/vtx/page?page=4aae621d47b (site consulté le 20 avril 2013)

2013f *Mali Situation Update No. 17*. HCR, 1er avril 2013. Disponible à l'adresse : <http://reliefweb.int/report/mali/mali-situation-update-no-17-1-april-2013>

2013g *Le HCR appelle à des efforts de réconciliation au Mali pour éviter un déplacement prolongé*. HCR, 1er mars 2013. Disponible à l'adresse : www.unhcr.fr/5130d57ec.html

2013h *Mali : les réfugiés continuent de fuir, perspectives mitigées pour le retour des déplacés internes*. HCR, 1er février 2013. Disponible à l'adresse : www.unhcr.org/510b90856.html

2013i *Le HCR s'apprête à aider au retour des déracinés au Mali*. HCR, 29 janvier 2013. Disponible à l'adresse : www.unhcr.fr/5107fb1dc.html

2012a *Asylum Trends 2012: Levels and Trends in Industrialized Countries*. HCR, 21 mars 2013. Disponible à l'adresse : <http://reliefweb.int/report/world/asylum-trends-2012-levels-and-trends-industrialized-countries>

2012b *HCR, governments to relocate thousands of Malian refugees from borders*. HCR, 14 février 2012, www.refworld.org/publisher,UNHCR,,4f3a86a92,0.html

IDMC (Observatoire des situations de déplacement interne)

2013 *Un retour prudent : Les déplacés maliens se préparent à rentrer chez eux*. IDMC, document d'information, 20 février 2013. Disponible à l'adresse : [www.internal-displacement.org/8025708F004BE3B1/\(httpInfoFiles\)/177A49DCA49ABDAAC1257B1800390B67/\\$file/mali-brief-feb2013-fr.pdf](http://www.internal-displacement.org/8025708F004BE3B1/(httpInfoFiles)/177A49DCA49ABDAAC1257B1800390B67/$file/mali-brief-feb2013-fr.pdf)

2012 *Mali : Au moins 118,000 personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays après la prise du Nord*. IDMC, 1er octobre 2012. Disponible à l'adresse : [www.internal-displacement.org/8025708F004BE3B1/\(httpInfoFiles\)/7581532A05EAB850C1257A8A00314422/\\$file/mali-overview-oct2012-fr.pdf](http://www.internal-displacement.org/8025708F004BE3B1/(httpInfoFiles)/7581532A05EAB850C1257A8A00314422/$file/mali-overview-oct2012-fr.pdf)

IRIN (Réseaux d'information régionaux intégrés)

- 2013a Aggravation de la crise pour les éleveurs du nord du Mali. *IRIN*, 8 avril 2013, www.irinnews.org/fr/Report/97811/Aggravation-de-la-crise-pour-les-eleveurs-du-nord-du-Mali
- 2013b Analyse : Rhétorique et réalité de la résilience dans le Sahel. *IRIN*, 7 mars 2013, www.irinnews.org/FR/Report/97604/Analyse-Rh%C3%A9torique-et-r%C3%A9alit%C3%A9-de-la-r%C3%A9silience-dans-le-Sahel
- 2013c Le défi du rapatriement au Mali. *IRIN*, 5 mars 2013, www.irinnews.org/fr/Report/97597/Le-défi-du-rapatriement-au-Mali
- 2013d Réfugiés: Les défis humanitaires en milieu urbain. *IRIN*, 10 janvier 2013, www.irinnews.org/fr/Report/97209/RÉFUGIÉS-Les-défis-humanitaires-en-milieu-urbain
- 2012a Mali : Pastoralism between resilience and survival. *IRIN*, 3 Août 2012, www.irinnews.org/report/96019/mali-pastoralism-between-resilience-and-survival
- 2012b Mauritanie: Des solutions aux grands camps de réfugiés. *IRIN*, 5 juillet 2012, www.irinnews.org/fr/report/95802/mauritanie-des-solutions-aux-grands-camps-de-refugiés
- 2006 Mali: Culture of migration faces tough new realities. *IRIN*, 2 novembre 2006, www.irinnews.org/Report/61471/MALI-Culture-of-migration-faces-tough-new-realities

Jourdain, S.

- 2013 Mali faces food crisis as refugees return. *Agence France-Presse*, 12 mars 2013, www.google.com/hostednews/afp/article/ALeqM5hi_pZ260Qs95N2nk5dbeyG08lig?docId=CNG.1e7e0cde3c49238c4af2773449a92bfb.581

Keita, S.

- 2009 *La contribution des Maliens de l'extérieur au développement de leur pays*. Ad-hoc Meeting – Contribution of Migrations to Development: Trade, Investment and Development Linkages. CNUCED, 29 juillet 2009. Disponible à l'adresse : www.carim.org/public/polsocxtxts/PO3MAL1590_1336.pdf

Keller, C.

- 2013 Mali wieder aufbauen - mit Hilfe der Diaspora. *Swiss Radio and TV*, 20 mars 2013, www.srf.ch/kultur/gesellschaft-religion/mali-wieder-aufbauen-mit-hilfe-der-diaspora

Lacher, W.

- 2012 *Organized Crime and Conflict in the Sahel-Sahara Region*. Carnegie Endowment for International Peace, septembre 2012.

Larson, K.

- 2013 Arabs, Tuaregs in Mali face hostility amid war. *Associated Press*, 1er février 2013, <http://bigstory.ap.org/article/arabs-tuaregs-mali-face-hostility-amid-war>

Melly, P.

- 2013 *Why Mali Matters*. Chatham House, 16 janvier 2013, www.chathamhouse.org/media/comment/view/188501

Médecins Sans Frontières (MSF)

- 2013 L'urgence et les besoins médicaux persistent dans le nord du Mali. *MSF*, 13 mars 2013, www.msf.fr/actualite/articles/urgence-et-besoins-medicaux-persistent-nord-mali

Minority Rights Group International

- 2007 *World Directory of Minorities and Indigenous Peoples - Mali: Overview*. Minority Rights Group International. Disponible à l'adresse : www.unhcr.org/refworld/docid/4954ce5bc.html

Nations Unies (ONU)

- 2013a *Message à la Conférence internationale de haut niveau pour le soutien et le développement du Mali*. Bruxelles, 15 Mai 2013. Disponible à l'adresse : www.undp.org/content/undp/fr/home/presscenter/speeches/2013/05/15/rebecca-grynspan-message-to-high-level-conference-on-support-and-development-of-mali/
- 2013b *Sahel Regional Strategy 2013*. Nations Unies. Disponible à l'adresse : <http://reliefweb.int/mwg-internal/de5fs23hu73ds/progress?id=Lq47AD5cxE>
- 2013c *Mali : Actions prioritaires et analyse des besoins humanitaires suite à l'escalade du conflit en janvier 2013 au centre et au nord du Mali*. Nations Unies, 11 mars 2013. Disponible à l'adresse : http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/Revision_2013_Mali.pdf
- 2012 *A Common UN Approach on Resilience Building in the Sahel*. Nations Unies, septembre 2012. Disponible à l'adresse : <http://reliefweb.int/report/mali/common-un-approach-resilience-building-sahel-september-2012>

OCHA (Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires)

- 2013a *Mali : Aperçu humanitaire, OCHA, au 23 mai 2013*. Disponible à l'adresse : http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/Mali_Snapshot_fr_20130523.pdf
- 2013b *Sahel Crisis 2013: Funding Status as of 31 May 2013*. OCHA, 13 mai 2013. Disponible à l'adresse : <http://reliefweb.int/report/mali/sahel-crisis-2013-funding-status-31-may-2013>
- 2013c *Mali : Aperçu humanitaire, OCHA, 8 mai 2013*. Disponible à l'adresse : http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/Mali_Snapshot_fr_20130508.pdf
- 2013d *United Nations Emergency Relief Coordinator's Key Messages on Mali. Issue 1*. OCHA, 3 avril 2013. Disponible à l'adresse : <http://reliefweb.int/report/mali/emergency-relief-coordinator%E2%80%99s-key-messages-mali-issue-number-1-3-april-2013>

- 2013e *Mali: Complex Emergency Situational Report No. 29*. OCHA, 27 mars 2013. Disponible à l'adresse : <http://reliefweb.int/report/mali/mali-complex-emergency-situation-report-no-29-27-march-2013>
- 2013f *Bulletin humanitaire spécial : Crise nutritionnelle et sécurité alimentaire au Sahel*. OCHA, 8 mars 2013. Disponible à l'adresse : <http://reliefweb.int/report/mali/special-humanitarian-bulletin-sahel-food-security-and-nutrition-crisis-issue-08-8-march>
- 2013g *Mali: Complex Emergency Situational Report No. 27*. OCHA, 27 février 2013. Disponible à l'adresse : <http://reliefweb.int/report/mali/mali-complex-emergency-situation-report-no-27-27-february-2013>
- 2012 *Mali Complex Emergency Situation Report No. 4*. OCHA, 15 mai 2012. Disponible à l'adresse : <http://reliefweb.int/report/mali/mali-complex-emergency-situation-report-no-4>
- Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)**
- n.d. *Le Nord Mali en bref*. OCDE, www.oecd.org/fr/csao/lenordmalienbref.htm
- 2012 *La situation humanitaire au Mali*. Entretien avec S. E. Boubacar Sidiki Touré, Ambassadeur du Mali en France. OCDE, 27 avril 2012, www.oecd.org/fr/pays/mali/lasituationhumanitaireaumali.htm
- Organisation internationale pour les migrations (OIM)**
- 2013a *Points de Suivi des Flux de Populations – Avril 2013*. OIM, 30 avril 2013.
- 2013b *Displacement Tracking Matrix – Mali (avril 2013)*. OIM, mai 2013.
- 2013c *Two Years After the Crisis: Returnees from Libya Revisited*. OIM, mars 2013. Disponible à l'adresse : http://publications.iom.int/bookstore/index.php?main_page=product_info&cPath=36&products_id=923
- 2013d *La crise migratoire au Mali en bref*. OIM, mars 2013. Disponible à l'adresse : www.iom.int/files/live/sites/iom/files/Country/docs/Mali_Migration_Crisis_2013.pdf
- 2013e *Enquête sur les intentions de retour des déplacés – Mali*. OIM, février 2013.
- 2013f *Sahel Crisis Situation Report*. OIM, 17 février 2013.
- 2013g *Matrice de suivi des déplacements*. OIM, janvier 2013. Disponible à l'adresse : http://mali.humanitarianresponse.info/en/system/files/documents/files/DTM%20Narrative_Bamako_230113%20FINAL-FR.pdf
- 2013h *Outward Migration from Mali*. OIM, 18 janvier 2013. Disponible à l'adresse : www.iom.int/files/live/sites/iom/files/world-migration/index_big.html (site consulté le 7 février 2013).
- 2012a *Migrants Caught in Crisis: The OIM Experience in Libya*. OIM, 2012. Disponible à l'adresse : http://publications.iom.int/bookstore/free/MigrationCaughtinCrisis_forweb.pdf
- 2012b *MC/2362 – Résolutions adoptées par le Conseil à sa 101e session (Genève, 27 novembre 2012)*. OIM, 8 décembre 2012. Disponible à l'adresse : www.iom.int/files/live/sites/iom/files/About-IOM/governing-bodies/fr/council/101/MC_2362.pdf
- 2012c *MC/2355 – Cadre opérationnel de l'OIM en cas de crise migratoire*. OIM, 15 novembre 2012. Disponible à l'adresse : <http://foodsecuritycluster.net/sites/default/files/MC2355%20-%20Cadre%20op%C3%A9rationnel%20de%20l'OIM%20en%20cas%20de%20crise%20migratoire.pdf>
- 2012d *Matrice de suivi des déplacements*. OIM, novembre 2012.
- 2012e *Migrants de retour de Libye : L'expérience douce-amère du retour au pays Rapport sommaire*. OIM, mai 2012. Disponible à l'adresse : http://publications.iom.int/bookstore/free/LibyaSummaryReportFR_12Sept2012_web.pdf
- 2011a *Glossary on Migration, 2nd Edition, N° 25*. Droit international de la migration. OIM, Genève.
- 2011b *Humanitarian Response to the Libyan Crisis: February – December 2011 Report*. OIM, 2011. Disponible à l'adresse : http://publications.iom.int/bookstore/index.php?main_page=product_info&cPath=41_7&products_id=850
- 2007 *Glossaire de la Migration, N° 9*. Droit international de la migration. OIM, Genève.
- Oxfam**
- 2013a *Nord du Mali : les communautés affectées par une crise alimentaire*. Oxfam, 25 avril 2013, www.oxfam.org/fr/pressroom/pressrelease/2013-04-25/nord-mali-communautes-affectees-crise-alimentaire (site consulté le 15 mai 2013)
- 2013b *Learning the lessons? Assessing the response to the 2012 food crisis in the Sahel to build resilience for the future*. Oxfam Briefing Paper 168. Oxfam, 20 février 2013. Disponible à l'adresse : www.oxfamamerica.org/publications/learning-the-lessons
- 2013c *Les réfugiés du conflit malien : Répondre à l'aggravation de la crise*. Document d'information d'Oxfam 167. Oxfam International, 22 janvier 2013. Disponible à l'adresse : www.oxfamfrance.org/IMG/pdf/Oxfam_Mali_refugies_220112_complet-2.pdf
- Perspectives économiques en Afrique – Mali**
- 2012 *Mali. Perspectives économiques en Afrique*, 22 juin 2012, www.africaneconomicoutlook.org/fr/countries/west-africa/mali
- Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)**
- 2013 *Rapport sur le développement humain 2013*. PNUD. Disponible à l'adresse : <http://hdr.undp.org/fr>

Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)

- 2011 *Sécurité des moyens d'existence : changements climatiques, migrations et conflits au Sahel.* PNUE. Disponible à l'adresse : www.unep.org/disastersandconflicts/Introduction/EnvironmentalCooperationforPeacebuilding/EnvironmentalDiplomacy/rapportsahel/tabid/55815/Default.aspx

Refugees International

- 2013 Mali: Outside the Spotlight, Displaced People in Urgent Need of Assistance. *Refugees International*, 13 décembre 2012, <http://refugeesinternational.org/policy/field-report/mali-outside-spotlight-displaced-people-urgent-need-assistance>

Slate Afrique

- 2012 Les frontières suisses ouvertes aux réfugiés maliens. *Slate Afrique*, 14 septembre 2012, www.slateafrique.com/94567/les-frontieres-suissees-ouvertes-aux-maliens

UN Data

- 2013 *Country Profile: Mali.* UN Data. Disponible à l'adresse : <http://data.un.org/CountryProfile.aspx?crName=MALI>

Vincent, E.

- 2013 Qui sont les Maliens de France? *Le Monde*, 18 janvier 2013, www.lemonde.fr/societe/article/2013/01/18/qui-sont-les-maliens-de-france_1818961_3224.html?xtmc=mali_diaspora&xtcr=10

Welsh, M. Y.

- 2013 Making sense of Mali's armed groups. *Al Jazeera*, 17 janvier 2013, www.aljazeera.com/indepth/features/2013/01/20131139522812326.html



International Organization for Migration (IOM)
Organisation internationale pour les migrations (OIM)
Organización Internacional para las Migraciones (OIM)

LA CRISE AU MALI SOUS L'ANGLE DE LA MIGRATION

Juin 2013